



**HAL**  
open science

# Analyse des outils techniques de pilotage des Associations d'Organisations de Producteurs nationales "Pêches et nectarines de France" et "Abricots de France"

Sabrina Chadelat

► **To cite this version:**

Sabrina Chadelat. Analyse des outils techniques de pilotage des Associations d'Organisations de Producteurs nationales "Pêches et nectarines de France" et "Abricots de France". Sciences agricoles. 2013. dumas-00906460

**HAL Id: dumas-00906460**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00906460>**

Submitted on 19 Nov 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**AGROCAMPUS OUEST  
CFR Angers – INHP**

2 Rue André le Notre  
49045 Angers



**Fédération des Fruits et Légumes  
du Languedoc-Roussillon**

Mas de La Bastide  
Route de Générac  
30900 Nîmes

Mémoire de Fin d'Études

**Diplôme d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences Agronomiques,  
Agroalimentaires, Horticoles et du Paysage**

Année universitaire : 2012 – 2013

Spécialité : Horticulture

Spécialisation ou option : Fruits, Légumes, Alimentation et Marchés

**Analyse des outils techniques de pilotage des Associations d'Organisations de  
Producteurs nationales « Pêches et nectarines de France » et « Abricots de France »**

Par : Sabrina CHADELAT

Date : .../.../... Signature

Bon pour dépôt (version définitive)   
Autorisation de diffusion : Oui  Non

**Devant le jury ;**

Soutenu à ANGERS le 9/09/2013

Sous la présidence de Mathilde BRIARD

Maître de stage : Raphaël MARTINEZ

Enseignant référent : Pascale GUILLERMIN

Autres membres du jury : Hugues DECROMBECQUE (IDFEL Val de Loire), Jacques MALAGIE (SCA Les Vergers d'Anjou), Mickaël DELAIRE (Agrocampus Ouest Angers)

*"Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent  
que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST".*

## Fiche de confidentialité et de diffusion du mémoire

### Cadre lié à la confidentialité :

*Aucune confidentialité ne sera prise en compte si la durée n'en est pas précisée.*

#### Préciser les limites de la confidentialité <sup>(2)</sup> :

Confidentialité absolue (*ni consultation, ni prêt*) :  oui  non

*Si oui*       1 an       5 ans  10 ans

**Le maître de stage**<sup>(4)</sup>,

### Cadre lié à la diffusion du mémoire :

A l'issue de la période de confidentialité et/ou si le mémoire est validé diffusable sur la page de couverture, il sera diffusé sur les bases de données documentaires nationales et internationales selon les règles définies ci-dessous :

Diffusion de la version numérique **du mémoire** :  oui  non

Référence bibliographique diffusable<sup>(3)</sup> :  oui  non

Résumé diffusable :  oui  non

Mémoire papier consultable sur place :  oui  non

Reproduction autorisée du mémoire :  oui  non

Prêt autorisé du mémoire papier :  oui  non

.....  
Diffusion de la version numérique **du résumé** :  oui  non

*Si oui, l'auteur<sup>(1)</sup> complète l'autorisation suivante :*

*Je soussignée Sabrina CHADELAT, propriétaire des droits de reproduction dudit résumé, autorise toutes les sources bibliographiques à le signaler et le publier.*

*Signature :*

**Angers, le**

**L'auteur**<sup>(1)</sup>,

**L'enseignant référent,**

(1) auteur = étudiant qui réalise son mémoire de fin d'études

(2) L'administration, les enseignants et les différents services de documentation d'AGROCAMPUS OUEST s'engagent à respecter cette confidentialité.

(3) La référence bibliographique (= Nom de l'auteur, titre du mémoire, année de soutenance, diplôme, spécialité et spécialisation/Option)) sera signalée dans les bases de données documentaires

## Remerciements

En préambule à ce mémoire, je souhaitais adresser mes remerciements aux personnes qui m'ont apporté leur aide et qui ont contribué à l'élaboration de ce mémoire.

Je tiens à remercier Raphaël MARTINEZ qui s'est toujours montré particulièrement pédagogue et très disponible tout au long de la durée de ce stage de fin d'études, bien que son temps soit précieux. Mes remerciements s'adressent également à l'ensemble de l'équipe de Nîmes à Perpignan, pour leur accueil, leurs explications et leur sympathie. Un merci également aux voisines de bureau, qui malgré un contexte délicat, m'ont fait passer d'agréables pauses déjeuner.

J'exprime ma gratitude à tous les techniciens et animateurs qui ont accepté de me rencontrer et de répondre à mes questions avec gentillesse.

Un dernier mot pour Mathilde, merci pour sa générosité et bienveillance à toute heure.

# Table des matières

---

Introduction.....	1
A. Un outil technique existant : la charte de production fruitière intégrée .....	4
1. Objectifs et démarche de travail.....	4
2. Historique sur la mise en place des chartes qualité de production fruitière.....	4
3. Les chartes qualité des arboriculteurs de France en abricot et en pêche-nectarine, des démarches de production fruitière intégrée .....	5
3.1. Contenu de ces chartes.....	5
3.2. Avantages de l'adhésion aux chartes de production fruitière intégrée des AOP Pêches- Nectarines et Abricots de France .....	6
3.3. Etat des lieux de l'engagement à cette charte des adhérents aux AOP Pêches-Nectarines et Abricots de France .....	7
4. Les autres démarches existantes de production fruitière intégrée.....	8
5. Positionnement, évolution, valorisation des chartes qualités des producteurs de pêche- nectarine et abricot .....	9
5.1. Quel poids ont les chartes de production fruitière intégrée d'abricot et de pêche- nectarine au sein de la filière? .....	9
5.2. Evolution - Valorisation de cette charte .....	9
B. Un outil technique existant : le logiciel d'inventaire des vergers.....	12
1. Objectifs et démarche de travail.....	12
1.1. Objectifs de l'étude.....	12
1.2. Démarche de travail.....	12
2. Les vergers d'abricotiers et de pêcheurs des associations d'organisations de producteurs. ....	13
2.1. Les vergers de pêcheurs et nectariniers .....	13
3. Les inventaires des vergers de l'ensemble des producteurs français .....	12
4. Les différents outils proposés en matière d'inventaire des vergers .....	14
5. Le logiciel Pleneculture®, outil d'inventaire des vergers des AOP Pêches-Nectarines et Abricots de France.....	15
5.1. Coût et modalité d'engagement dans ce logiciel .....	15
5.2. Utilisation et fonctionnalité du logiciel Pleneculture® .....	15
5.3. Etat des lieux de l'utilisation qui en est faite 3 ans après sa mise en place .....	17
5.4. Préconisations et hypothèses d'amélioration de la situation .....	19
5.5. Solutions finalement adoptée par les AOP .....	22
5.6. Mises à jour des fonctionnalités du logiciel par les AOP Pêches-Nectarines et Abricots 23	
5.7. Officialisation des échanges de données d'inventaires des vergers : Mises en place de conventions .....	24
6. Les inventaires des vergers dans les autres AOPn.....	24
6.1. Outils d'inventaire des vergers des autres AOPn .....	25

7. Expertise, diagnostic des outils utilisés – Retour sur le choix de l’outil effectué par les AOP Pêches-Nectarines et Abricots .....	27
7.1. Un bilan positif concernant les mises à jour d’inventaires 2013 .....	28
C. Un nouvel outil à créer : la base de données d’analyse de résidus de produits phytosanitaires	29
1. Objectifs et démarche de travail.....	29
2. Etat des lieux sur la question des analyses de résidus au sein des AOP Pêches-Nectarines et Abricots de France.....	30
2.1. Le plan national de suivi des résidus des chartes de PFI.....	30
2.2. L’actuelle gestion des analyses de résidus.....	30
3. La mise en place et la création de la base de données .....	31
3.1. Identification du besoin .....	31
3.2. Organisation et moyens disponibles pour la mise en place de la base de données .....	32
4. Etat des lieux au niveau des laboratoires : leur capacité et contribution .....	32
4.1. Réflexions sur la forme et le fond de cette base de données .....	33
5. L’officialisation des échanges : la mise en place de conventions.....	34
5.1. Un bilan positif des démarches effectuées.....	34
6. Qu’en est-il des autres AOPn ?.....	35
6.1. L’Association Nationale Pomme Poire .....	35
D. A quels enjeux des AOP répondent ces outils au sein des AOP Pêches-Nectarines et Abricots de France .....	35
1. Des réponses aux enjeux techniques de la filière.....	35
2. Des réponses aux enjeux économiques de la filière.....	36
Discussion – Conclusion.....	38
1. Les chartes de production intégrée des AOP Pêches et Abricots .....	38
2. L’inventaire des vergers.....	39
3. La base de donnée d’analyses de résidus .....	40
Bibliographie – Sitographie .....	42

## **Abréviations :**

ANPP : Association Nationale Pomme Poire

AOPn : Association d'Organisations de Producteurs nationale

BGSO : Bassin Grand Sud Ouest

BRM : Bassin Rhône Méditerranée

CCP : Certification Conformité Produit

CNCE Commission Nationale de la Certification Environnementale

CNFO : Commission Nationale des Fonds Opérationnels

FNPF : Fédération Nationale des Producteurs de Fruits

GEFEL : Gouvernance Economique des Fruits et Légumes

Interfel : Interprofession des fruits et légumes frais

LMR : Limites Maximales de Résidus par molécules

OCM : Organisation Commune des Marchés

OILB : Organisation Internationale de Lutte Biologique

OP : Organisation de Producteurs

PAC : Politique Agricole Commune

PFI : Production Fruitière Intégrée

SSP : Service de la Statistique et de la Prospective

VPC : Valeur de la Production Commercialisée

# Introduction

---

Les mesures de régulation du premier pilier de la Politique Agricole Commune (PAC) visent à orienter la production agricole et à stabiliser les marchés. L'organisation commune des marchés (OCM) consiste à placer des produits ou groupes de produits sous un régime particulier pour en régir la production et le commerce, dans le respect des principes fondamentaux de cette PAC (à savoir l'unicité du marché, la préférence communautaire, la solidarité financière) (Massot, 2013). L'OCM fruits et légumes conditionne donc l'organisation des filières fruits et légumes.

Depuis 1996, la filière Fruits et Légumes française était organisée en 8 Comités économiques de Bassins : Normandie, Bretagne, Nord, Val de Loire, Grand Sud Ouest (BGSO), Nord Est (ESTIFEL), Rhône Méditerranée (BRM) et Corse. Les producteurs regroupés en **Organisations de Producteurs** (OP) avaient pour obligation d'adhérer au comité de leur région. Au sein de chaque bassin, des sections régionales spécifiques de chaque produit assuraient la gestion de la filière (Mordant, 2004). Le bassin de comité économique où l'espèce était la plus représentée faisait office d'antenne nationale de ces sections. Par exemple le bassin Val de Loire était l'antenne de la pomme alors que chaque bassin économique comportait une section pomme.

En 2008, après une réforme de l'OCM des fruits et légumes, cette organisation est modifiée de façon à adopter une « architecture nationale » par produit ou famille de produit plutôt que par bassin régionaux. Le ministère de l'agriculture souhaitait promouvoir deux grands types d'Association d'Organisation de Producteurs (AOP) (Collectif Ministère agriculture, 2008) :

- des AOP « de commercialisation », qui regroupent la production des différentes organisations de producteurs et permettent de concentrer l'offre.
- des AOPn « de gouvernance » ou AOP nationales, censées renforcer le pilotage national par produit ou groupe de produits pour mieux ajuster l'offre à la demande et optimiser la mise en œuvre des actions de prévention et de gestion de crise. Il s'agit ainsi d'une organisation de compétence pour une espèce, à laquelle l'adhésion n'est pas obligatoire. Les OP, qui traitent le plus souvent plusieurs espèces, peuvent si elles le souhaitent adhérer à plusieurs AOPn, correspondant à chacune de leurs espèces (Mordant, 2004; Praly, 2010; Valigny, 2008).

Cette réforme a ainsi largement modifié l'organisation de la filière et éliminé définitivement les bases géographiques de l'organisation économique des fruits et légumes : sa régulation est nationale, par produit et toute adhésion est volontaire.

De ce fait, de nombreuses AOPn se sont créées en maraichage et en arboriculture, comme l'AOPn Fraise de France, AOPn Tomates et Concombre de France, Association Nationale Pomme Poire (ANPP). Les Associations d'Organisations de Producteurs « Pêches et Nectarines de France » et « Abricots de France » sont elles aussi créées en 2009 sur la base de la nouvelle « gouvernance des fruits et légumes » établie par le Ministère de l'Agriculture.

Plus particulièrement, l'AOP Pêches-Nectarines de France, représentée par Bruno DARNAUD, son Président, regroupe 21 organisations de producteurs ou sociétés commerciales conventionnées avec des producteurs. L'AOP Abricots de France, représentée par Vincent FAUGIER son Président, en regroupe 27. Au total, Ces AOPn fédèrent 32 entreprises.



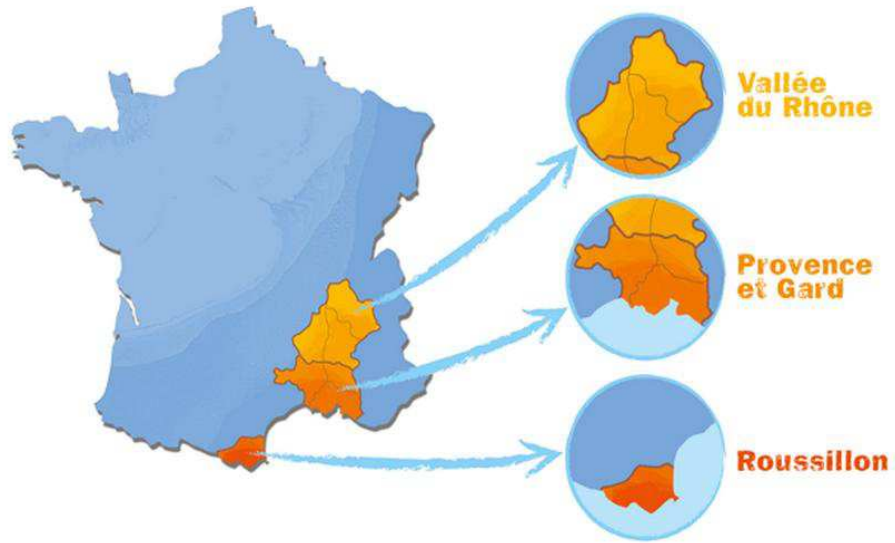


Figure 1 : Bassins de production regroupant les entreprises adhérentes aux AOP Pêches-Nectarines et Abricots de France (Source : abricotsdenosrégions.com)

Ces adhérents sont regroupés dans trois bassins de production : la Provence et le Gard, la Vallée du Rhône et les Pyrénées Orientales. Ces bassins sont représentés dans la figure 1.

L'engagement dans ces AOPn prend la forme d'un contrat de 3 ans. La cotisation d'adhésion est calculée en fonction de la Valeur de la Production Commercialisée (VPC) des entreprises adhérentes. En adhérant à ces AOPn, les entreprises s'engagent à fournir un inventaire des vergers, les prévisions annuelles de production et une déclaration annuelle de chiffre d'affaires.

Les AOPn « Pêches et Nectarines de France » et « Abricots de France » représentent les intérêts de la pêche et de l'abricot français, avec différents objectifs :

- Economiques : connaissance de l'offre, soutien au développement de la filière, gestion de crise
- Commerciaux : études et suivi de marché, promotion, relations publiques
- Techniques : production fruitière intégrée, recherche-expérimentation
- Réglementaires : normalisation
- Institutionnels : représentation des Organisations de Producteurs dans les instances nationales (Gouvernance Economique des Fruits et Légumes, Interprofession des fruits et légumes frais)

Afin de répondre à l'ensemble de leurs objectifs, ces AOPn ont mis en place, différents outils. Par exemple, une plateforme d'échange sur Internet remplie quotidiennement par les entreprises adhérentes permet aux AOPn de connaître les volumes produits par jour, les stocks, et les prévisions et d'en faire une synthèse ce qui permet entreprises de visualiser le marché. Cet outil de suivi de marché répond aux objectifs commerciaux des AOP Pêches-Nectarines. Deux chartes de Production Fruitière Intégrée (PFI) permettent de répondre à certains enjeux techniques de production. On distingue d'une part une charte pour la production de pêche et nectarine et d'autre part pour la production d'abricot. Ces chartes de bonnes pratiques permettent aux producteurs d'avoir une base commune concernant les techniques de production de ces fruits. Afin d'avoir une connaissance du potentiel des vergers et de répondre aux objectifs économiques des AOPn, un logiciel de saisie des inventaires de vergers a été mis à la disposition des adhérents. A travers cet outil, les AOPn prennent la connaissance des surfaces, des variétés et de leur évolution. Cet outil technique permet aux entreprises de se situer et d'avoir une vision du potentiel des vergers français.

Ces AOPn souhaitent mettre en place un nouvel outil technique qui permettrait de préparer les filières pêche et abricot à une éventuelle gestion de crise. Cet outil technique prendrait la forme d'une base de données des analyses de résidus de produits phytosanitaires commune des adhérents. Déjà mise en place par d'autres AOPn, serait une manière de valoriser le sérieux des professionnels engagés dans la PFI et donnerait des chiffres précis sur la question des résidus.

La finalité des chartes de production fruitière intégrée, de l'inventaire des vergers et de la base de données d'analyses de résidus est de constituer un socle technique commun à tous les adhérents. Les résultats de ces outils permettent de valoriser le travail des entreprises de production adhérentes aux AOP Pêches-Nectarines et Abricots et de fédérer la production. Ils permettent également de montrer le sérieux de la filière aux distributeurs de fruits et légumes. Ces outils rassurent,

permettent d'avoir des arguments et des supports donnant du poids à la filière. Ainsi, le « benchmark » qui pourra être réalisé vis-à-vis des travaux engagés dans les autres AOPn fruits (pomme-poire, prune, cerise et raisin de table) permettra de vérifier la pertinence du choix des outils dans les AOP Pêches-Nectarines et Abricot.

Après 3 ans de fonctionnement, la charte de PFI et l'inventaire informatisé se sont bien intégrés dans le travail de ces AOPn. Cependant, ils doivent être « expertisés » afin de savoir s'ils sont utilisés à bon escient, s'ils peuvent être améliorés ou encore si les résultats sont utilisés de façon optimale. Afin d'appuyer ces outils, la base de données, sera constituée. Il sera également intéressant de situer les résultats de ces outils par rapports aux autres AOP nationales.

Au vu de ce contexte, l'objectif principal de ce stage de fin d'études est de répondre à la problématique suivante :

**Analyse et mise en place des outils techniques des Associations d'Organisations de Producteurs nationales « Pêches et nectarines de France » et « Abricots de France »**

En d'autres termes, cette problématique devra répondre aux questions suivantes :

Comment analyser, évaluer et améliorer les outils de pilotage existants ? Comment mettre en place un nouvel outil de gestion technique ?

Dans quelle mesure le fonctionnement optimisé de ces outils peut-il répondre aux enjeux des AOPn ?

Pour les deux outils techniques existants : les chartes de production intégrée et l'outil d'inventaire des vergers, l'analyse s'appuiera sur l'historique de leur mise en place et sur un état des lieux de leur fonctionnement au sein des AOPn. Enfin, des propositions de solutions permettant d'améliorer leur fonctionnement ou leurs résultats seront faites.

Le deuxième temps est consacré à la mise en place de l'outil de gestion de crise : la base de données d'analyses de résidus. Pour ce faire, l'état des lieux de la situation, l'analyse des besoins ainsi les moyens mis en œuvre seront détaillés.

La troisième partie sera consacrée à l'importance de ces outils techniques pour le pilotage des AOP Pêches-Nectarines et Abricots.

Enfin, une discussion et conclusion seront proposées sur les limites et opportunités de ces outils au sein des AOP.

# A. Un outil technique existant : la charte de production fruitière intégrée

---

Les chartes de production définissent les bonnes pratiques agricoles à respecter. En 2009 deux chartes ont été mises en place au sein des AOP Pêches-Nectarines et Abricots de France:

- La charte nationale de production intégrée des producteurs d'abricot
- La charte nationale de production intégrée des producteurs de pêche et nectarine

Seuls les adhérents à ces AOP peuvent s'engager dans ces deux chartes qualité.

## ***1. Objectifs et démarche de travail***

---

Un des objectifs de cette étude est de savoir si les chartes proposées par les AOP Pêches-Nectarines et Abricots de France répondent à la nécessité d'avoir un socle commun pour tous les producteurs. L'autre objectif est d'analyser de quelle manière cette charte est valorisée, et d'en envisager l'amélioration.

Afin de répondre à ces objectifs, trois étapes ont été nécessaires. La première consistait à la découverte et l'étude de cette charte, ainsi qu'à l'étude bibliographique de l'historique des chartes de production fruitière. La deuxième étape consistait à réaliser une comparaison de cet outil avec les autres chartes nationales des AOPn et avec les démarches régionales. Pour cela des entretiens ont été effectués avec les personnes directement en lien avec les chartes au sein des organismes. Afin d'avoir une vision de la charte au sein de la production, un entretien avec un technicien d'une organisation de producteurs a également été fait. Enfin, la dernière étape était l'élaboration de solutions permettant de valoriser cette charte.

## ***2. Historique sur la mise en place des chartes qualité de production fruitière***

---

Les années 1980 et 1990 ont été marquées par une prise de conscience environnementale générale. Les catastrophes écologiques, Tchernobyl en 1986, marées noires ont beaucoup participé à cette prise de conscience (Aknin et al., 2002). Les polémiques autour des pollutions et leurs conséquences, notamment autour de la déforestation, la désertification et l'effet de serre, émergent dans les consciences (Pujol and Tarin, 2004).

Dès la fin des années 1990, face aux préoccupations grandissantes des consommateurs concernant la sécurité des aliments et les problèmes environnementaux, un très grand nombre d'acteurs s'implique dans la mise en place et le contrôle de la Production Fruitière Intégrée. A cette date, la prise de conscience s'étend aux questions de biodiversité et de santé humaine. La mise en place de règles en production devient donc stratégique. Par la suite, les inquiétudes des consommateurs poussent l'ensemble des acteurs de la filière à accélérer ce processus.



C'est ainsi qu'en 1997, les arboriculteurs regroupés en organisation et réunis dans la section nationale pomme ont souhaité faire connaître à leurs clients étrangers et nationaux la qualité de leur travail. Avec l'appui du Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes (CTIFL) et de leurs conseillers techniques arboricoles, les arboriculteurs ont rédigé une première version de la Charte Nationale de Production Fruitière Intégrée (Communication orale Pierre Varlet, animateur ANPP, ancien animateur technique section nationale Pomme). Cette charte formalisait les efforts accomplis et apportait une garantie professionnelle dans une démarche fédératrice, évolutive, transparente et contrôlée.

La Production Fruitière Intégrée (PFI) s'inscrit dans les principes établis par l'OILB, l'Organisation Internationale de Lutte Biologique, en les déclinant pour l'arboriculture fruitière (Bellon et al., 2006; Habib et al., 2000). Cette organisation définit la PFI, comme « des systèmes de production économique de fruits et légumes de haute qualité donnant la priorité aux méthodes plus sûres au niveau environnemental, minimisant les effets secondaires et l'utilisation de produits agrochimiques, afin d'améliorer la protection de l'environnement et la santé humaine ». La production intégrée vise aussi à la maîtrise de l'ensemble des autres intrants (fertilisants, eau, énergie pour les cultures chauffées), la protection de l'environnement et le recyclage des déchets, tout en assurant une production de qualité et la rentabilité des exploitations.

Les sections régionales pomme des différents bassins de production ont alors décliné cette charte dans des cahiers des charges régionaux. Des entreprises et des démarches collectives possédant leurs propres cahiers des charges ont fait de même. En 2005, cette charte reconnaissait 14 cahiers des charges collectifs ou d'entreprises (Communication Orale Pierre Varlet). Les grands bassins économiques (BGSO, Val de Loire, BRM) avaient ainsi un cahier des charges PFI agréé par la charte nationale pomme. Certaines démarches régionales sont également agréées : c'est le cas de Sud Nature (Association des producteurs de pommes du Languedoc Roussillon), Fruits et nature (GRCETA Basse Durance) (Dron, 2003).

De nombreuses démarches de production fruitière intégrée ont donc vu le jour dans la fin des années des 1990. Cependant, dans le secteur des fruits et légumes frais, faute d'un référentiel commun mis en place par les autorités et aux vues de la multiplicité des démarches, les distributeurs prennent le relais en lançant, en 1997, le référentiel de bonnes pratiques agricoles EurepGAP (Good Agricultural Practice, GAP) (Meifert). Ce référentiel, non spécifique à la production fruitière intégrée, est renommé GlobalGAP depuis 2007. Il est présent dans plus de 80 pays (Collectif Chambre agriculture Bouches du Rhône, 2013).

On peut donc se demander que sont devenues les chartes de production fruitière intégrée depuis la réforme de l'OCM ?

### ***3. Les chartes qualité des arboriculteurs de France en abricot et en pêche-nectarine, des démarches de production fruitière intégrée***

---

#### ***3.1. Contenu de ces chartes***

---

La charte de production fruitière intégrée d'abricot et la charte de production fruitière intégrée de pêche-nectarine ont été mises en place à la création des AOPn en 2010. Ce sont des chartes nationales, qui ont été élaborées par un groupe technique, composé des techniciens des entreprises adhérentes. Ces chartes ont été expertisées par le CTIFL et modifiées afin qu'elles

**Tableau 1 : Aides à l'hectare comprises dans les programmes opérationnels suivant le cahier des charges de production fruitière intégrée national de chaque AOPn. (Source Christine Schmitt, CNFO)**

Espèce	Hors irrigation	Avec irrigation
Pêche nectarine	394 €/ha	413 €/ha
Abricot	297 €/ha	312 €/ha
Pomme	454 €/ha	495 €/ha
Poire	394 €/ha	437 €/ha
Cerise	363,10 €/ha	
Raisin	339 €/ha	
Prunes	495 €/ha	
Noix	117 €/ha (à confirmer)	

**Tableau 2 : Aides à l'hectare comprises dans les programmes opérationnels suivant le référentiel GlobalGAP (Source Christine Schmitt, CNFO)**

Arboriculture (dont kiwi)	244 €/ha
Noix	117 €/ha (à confirmer)
Mâche	351 €/ha
Tomate sous serre	418 €/ha
Autres légumes sous serre	supprimé
Légumes de plein champ	
Carotte	
Légumes sous abris	



**Figure 2 : Logos "Vergers Ecoresponsables". A gauche le logo pour les pomiculteurs, à droite le logo pour les producteurs de pêches, nectarines et abricots (Source : lapomme.org et abricotsdenosrégions.com)**

correspondent aux 14 lignes directrices de production fruitière conformément aux principes de l'OILB (Malavolta et al., 2003), et validées par le CTIFL.

Les deux chartes qualité de production intégrée d'abricot et de pêche-nectarine sont construites autour de trois axes :

- Les **dispositions générales** définissant les objectifs et les domaines d'application de cette charte
- Le **contenu lié à la production**. Il donne les indications à suivre concernant les engagements des acteurs de la filière, la traçabilité, le cahier d'exploitation, l'encadrement technique, l'actualisation des connaissances, la création d'un verger, sa conduite, les consignes d'irrigations, de nutrition et la maîtrise de la qualité à la récolte et après récolte.
- Les **règles et le fonctionnement** à suivre définissant la fréquence des contrôles, le plan national de suivi des résidus.

L'adhésion à chaque charte est réservée aux membres des AOP correspondantes. Celle-ci est volontaire et renouvelée annuellement.

Il existe des équivalences entre cette charte et d'autres. Les vergers des producteurs engagés dans les démarches régionales de PFI Fruits et Natures, Sud Nature et dans l'agriculture biologique sont reconnus comme répondant au cahier des charges de la charte PFI des AOPn. Il existe une équivalence partielle avec le référentiel GlobalGAP. Les vergers engagés dans ce référentiel doivent respecter quelques points supplémentaires pour répondre à la charte PFI des AOP.

Ces chartes ont été mises en place au sein des AOP Pêches-Nectarines et Abricots de France afin de fédérer la production et d'avoir des bases techniques homogènes concernant la production de fruits. Elles comportent également des avantages financiers. En effet, les organisations de producteurs adhérentes à ces chartes peuvent obtenir des aides par le biais de programmes opérationnels.

### *3.2. Avantages de l'adhésion aux chartes de production fruitière intégrée des AOP Pêches-Nectarines et Abricots de France*

---

#### *3.2.1. Les aides comprises dans les programmes opérationnels suivant les cahiers des charges de PFI*

---

Ces chartes ont été validées par la **Commission Nationale des Fonds Opérationnels (CNFO)** (Collectif CNFO, 2009). La CNFO est chargée de donner un avis sur les orientations générales du dispositif d'aide aux programmes opérationnels des organisations de producteurs de fruits et légumes. À ce titre, elle se prononce sur l'éligibilité d'actions collectives telles que les chartes de production intégrée ainsi que sur les forfaits qui leurs sont associés (Collectif Ministère agriculture). Cette validation permet aux organisations de producteurs de bénéficier d'aides, grâce à leur engagement dans ces chartes de PFI, par le biais de programmes opérationnels.



Le montant des aides, autrement dit le forfait, est calculé à la mise en place des chartes nationales par la CNFO. Il est fixé de façon à encourager les pratiques de production intégrée. Le tableau 1 recense le montant de ces aides. Par exemple, par le biais de programme opérationnel, une organisation de producteurs engagée dans les cahiers des charges PFI des AOP Pêches-Nectarines peut bénéficier d'une aide de 413 euros à l'hectare. Le tableau 2 recense le montant des aides comprises dans les programmes opérationnels suivant le référentiel GlobalGAP.

Une révision des forfaits doit être effectuée au minimum tous les cinq ans. Le montant des aides doit être en accord avec les exigences de la production fruitière intégrée. Il s'agit de voir si les pratiques de production intégrée sont toujours plus exigeantes que l'ensemble des pratiques générales (Collectif Commission Européenne, 2011). A ce titre, le forfait correspondant aux chartes de production intégrée d'abricot et de pêche-nectarine doit être revu en 2015.

### *3.2.2. L'apposition du logo Vergers Ecoresponsables*

---

Le logo « Vergers Ecoresponsables » a été élaboré par l'Association Nationale Pomme Poire de façon à identifier visuellement les pommes et les poires issues des vergers respectant la charte qualité des pomiculteurs de France (charte de PFI de pomme et poire).

Depuis novembre 2010, après étude des chartes qualité de production fruitière intégrée en abricot et pêche nectarine, l'ANPP a établi une cohérence avec la charte des pomiculteurs de France. De ce fait, le logo des « Vergers Ecoresponsables », qui est propriété de l'ANPP, peut être utilisé par les producteurs engagés dans les chartes qualité des AOP Pêches-Nectarines et Abricots de France. La mention accompagnant ce logo « Charte Qualité des Pomiculteurs de France » doit être modifiée par « Charte qualité des arboriculteurs de France ». Le rapport de concession du logo a été établi en 2011 avec l'ANPP. Ce logo concédé par l'ANPP, permet ainsi de reconnaître les pêches, nectarines et abricots issus du respect de ces chartes.

La concession du logo aux AOP Pêches-Nectarines et Abricots de France par l'ANPP s'est assortie d'une participation initiale aux frais de conception du logo (7000 euros pour l'AOP Pêches Nectarines et 4200 euros pour l'AOP Abricots) et d'une cotisation annuelle de 1000 euros. Chaque année les AOP se sont engagées à faire respecter et signer par ses adhérents un contrat de concession de logo et fournir ces engagements à l'ANPP.

### *3.3. Etat des lieux de l'engagement à cette charte des adhérents aux AOP Pêches-Nectarines et Abricots de France*

---

L'adhésion aux chartes qualité des arboriculteurs de France n'est pas obligatoire pour les membres des AOP nationales, cependant la grande majorité de ces membres est engagée. En termes de chiffre la situation est celle-ci :

- 77% des surfaces adhérentes à l'AOP abricot soient 3273 hectares
- 95% des surfaces adhérentes à l'AOP pêche-nectarine soient 5265 hectares

Malgré l'hétérogénéité qui caractérise les exploitations, (taille des parcelles, nature de la production principale) on assiste chaque année à l'augmentation des surfaces engagées.

### 3.3.1. L'engagement des producteurs dans la démarche « Vergers Ecoresponsables »

Les professionnels de la production ont envie de communiquer sur leur engagement et sur le respect des chartes de PFI. De ce fait des panneaux ont été réalisés (figure 3), sur le même modèle utilisé par l'ANPP (figure 4). Ces panneaux actuellement en cours de finalisation, seront disponibles en octobre pour les entreprises. Ils permettront aux producteurs de communiquer directement dans leurs vergers ou exploitations sur leur.



Figure 3 : Panneaux "Vergers Ecoresponsables" , à gauche pour la production d'abricot, à droite pour les verger de pêchers (Source AOP Pêches et Nectarines, AOP Abricots de France)



## 4. Les autres démarches existantes de production fruitière intégrée

Deux types de démarches de production fruitière intégrée évoluent de manière conjointe : les chartes nationales par produit proposées par les AOPn et les démarches de production fruitière régionales, non spécifiques à un produit.

Afin de se représenter le fonctionnement et l'historiques des chartes par produit et régionales, les animateurs de chaque structures ont été rencontrés.

### 4.1.1. Les démarches mises en place dans les AOPn

- La charte qualité des pomiculteurs de France de l'ANPP

La charte nationale des pomiculteurs de France de l'ANPP est la première démarche de Production Fruitière Intégrée mise en place. Elle est animée depuis sa création par une commission technique représentée par Pierre VARLET.

Aujourd'hui, 90% (sur environ 20 000 hectares recensés (Communication Orale Pierre Varlet)) des surfaces de vergers de pommiers et poirier adhérentes à l'ANPP sont engagées dans la charte nationale des pomiculteurs de France. Cela représente 860 000 tonnes de pommes et 35 000 tonnes de poires (Collectif ANPP).

- La charte de l'AOP Cerises de France, la charte de l'AOP Raisin de Table, la charte de l'AOP Prune

C'est trois chartes de production fruitière intégrée ont été validé par la CNFO en 2009 et 2011 (Collectif CNFO, 2011).

Les animateurs des AOP cerises, raisin, et prune semblent être intéressés par la démarche des « Vergers Ecoresponsables », cependant ces trois chartes de production ne spécifient pas d'exigences en station de conditionnement. Cependant, il s'agit d'une condition indispensable pour prétendre à cette démarche.

### 4.1.2. Les démarches de production intégrée régionales : **Sud Nature et Fruits et Nature**

Les deux démarches, « Sud Nature » et « Fruits et Nature » sont des démarches de production fruitière intégrée, elles ne sont pas spécifiques à une espèce.

**Fruits et Nature** est une démarche du GRCETA de Basse Durance. Il s'agit d'une association de producteurs créée en 1962 dans le but d'améliorer les conditions techniques, économiques et sociales de leurs exploitations (Site GRCETA).

**Sud Nature** est une démarche issue de l'association des producteurs de pommes du Languedoc Roussillon.

Les deux démarches, Sud Nature en région Languedoc et Fruits et Nature en région Provence Alpe Côte d'Azur ont été mises en place en 1997 à l'initiative de producteurs, le but étant de faire reconnaître les bonnes pratiques des agriculteurs à leurs clients.

Jusqu'en 2012 Fruits et Nature était aussi une certification conformité produit (CCP). Cette démarche prônait des critères de production fruitière intégrée mais aussi des exigences concernant la qualité des fruits (sucre, fermeté). Depuis l'année dernière cette démarche n'est plus une CCP,

mais elle est uniquement engagée dans la production fruitière intégrée (Florence MAZAUDIER et Audrey PIFFADY-DURIEUX, animatrices Sud Nature et Fruits et Nature).

A l'époque de leur création, ces chartes ont permis de **fédérer la production** au sein des régions Languedoc et Provence Alpe Côte d'Azur, il s'agissait d'un premier pas vers l'organisation d'entreprises.

## ***5. Positionnement, évolution, valorisation des chartes qualités des producteurs de pêche-nectarine et abricot***

---

### *5.1. Quel poids ont les chartes de production fruitière intégrée d'abricot et de pêche-nectarine au sein de la filière?*

---

A dire d'expert, il semble que les acheteurs demandent plus souvent l'engagement à la charte des pomiculteurs de France qu'un engagement à une démarche régionale. De la même manière, les chartes qualité de production fruitière intégrée des AOP Pêches-Nectarines et Abricots sont plus souvent demandées aux producteurs que les chartes régionales. Les démarches Fruits et Nature et Sud Nature sont demandées uniquement par les personnes qui les connaissent depuis leur création et par les personnes des régions concernées. De moins en moins de communication est faite sur ces démarches régionales.

Chaque AOPn a mis à disposition de ses adhérents une charte nationale de production fruitière intégrée. Ces chartes par produit, même lorsqu'elles sont équivalentes aux chartes régionales, les évincent petit à petit. Aussi, la réforme de l'OCM des fruits et légumes de 2008, dont l'objectif était de modifier l'organisation de façon à adopter une « architecture nationale » par produit ou famille de produit plutôt que par bassins régionaux a eu pour effet d'écarter peu à peu les chartes régionales.

La charte qualité des pomiculteurs, qui est historiquement la première démarche qui s'est démarquée de l'arboriculture, est toujours très reconnue auprès des enseignes. La réforme de l'OCM de 2008 lui a été également profitable. Depuis 2010, la création du logo « Vergers Ecoresponsables » dont l'apposition traduit l'engagement à cette charte renforce la communication autour de cette charte.

Les chartes proposées par les AOP Pêches-Nectarines et Abricots, mises en place il y a seulement 3 ans ont pris de l'importance au sein de la profession et semblent progressivement prendre la place (pour les produits concernés) des chartes régionales.

### *5.2. Evolution - Valorisation de cette charte*

---

Depuis février 2013, tout comme la charte qualité des pomiculteurs de France, les démarches Sud Nature et Fruits et Nature sont reconnues au niveau 2 de la certification environnementale (HVE). Y-a-il un intérêt à ce que les chartes de PFI d'abricot et de pêche-nectarine soient reconnues ?

Valoriser la charte à travers le logo « Vergers Ecoresponsables » ?

### 5.2.1. Evolution vers une certification environnementale niveau 2 ?

#### Définition :

Le dispositif de certification environnementale est encadré par la **Commission Nationale de la Certification Environnementale (CNCE)**. Créée en 2011, la CNCE est composée de représentants de l'Etat, des syndicats agricoles, d'associations agréées pour la protection de l'environnement, de l'industrie agro-alimentaire, de la distribution et d'organisations de consommateurs (Collectif Ministère Agriculture, 2011a). La certification environnementale des exploitations agricoles répond au besoin, exprimé lors du Grenelle 2 de l'environnement (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010), d'identifier les exploitations engagées dans des démarches particulièrement respectueuses de l'environnement.

La certification environnementale est construite selon 4 thématiques :

- biodiversité,
- stratégie phytosanitaire
- gestion des engrais
- gestion de la ressource en eau

Elle est conçue selon une logique de certification progressive par niveaux. **Le dispositif s'articule ainsi selon 3 niveaux** (Collectif Ministère Agriculture, 2011b).

1 – Le premier niveau correspond au respect des **exigences environnementales de la conditionnalité**. Ce niveau est une étape permettant aux exploitations d'évoluer vers les niveaux 2 et 3.

2 – Le deuxième niveau traduit le respect d'un référentiel comportant 16 exigences, efficaces pour l'environnement (Kosciusko-Morizet and Le Maire, 2011). A ce niveau, **la certification peut être gérée dans un cadre collectif**.

3 – Le troisième niveau est qualifié de "**Haute Valeur Environnementale**" (HVE), est fondé sur une obligation de résultats. Ce niveau n'est pas accessible au niveau collectif. La mention valorisante « Issus d'une exploitation de haute valeur environnementale » a été mise en place pour permettre aux produits de ces exploitations certifiées d'être reconnus.

Au 25 mars 2013, 19 démarches sont reconnues niveau 2 de la certification environnementale mise en place par le ministère de l'agriculture (Collectif Ministère Agriculture, 2013):

- 5 démarches bénéficient d'une **reconnaissance totale** au niveau 2 de la certification environnementale (Agriculture raisonnée, AREA, CRITERRES, Qualenvi Lauréat, Terr'Avenir)
- Les démarches suivantes bénéficient d'une **reconnaissance sectorielle** au niveau 2 de la certification environnementale. Différents secteurs sont représentés : les céréales, l'élevage, l'horticulture, la viticulture, et l'arboriculture.

Parmi les démarches spécifiques à l'arboriculture qui sont certifiées niveau 2, on note :

- **Charte Qualité des Pomiculteurs de France (QPF)** : reconnue pour la production de pommes et de poires de l'exploitation
- **Engagement Qualité Carrefour (EQC)** - Pommes : reconnue pour la production de pommes de l'exploitation
- **Fruits et Nature** : reconnue pour la production de pommes, poires, abricots, pêches et nectarines, cerises, kiwis et prunes de l'exploitation

- **Sud Nature** : reconnue pour la production d'asperges, de raisins de table, pommes, poires, abricots, pêches et nectarines, cerises, kiwis et prunes de l'exploitation.

Les démarches mises en place par les associations nationales d'organisations de producteurs sont des démarches collectives, de ce fait elles ne peuvent prétendre qu'au niveau 2 de la certification environnementale. Afin de prétendre à ce niveau, un dossier doit être envoyé au ministère de l'agriculture et passer devant la Commission Nationale de la Certification Environnementale.

Actuellement, aucune communication n'est faite sur cette certification par le Ministère de l'agriculture. Aux dires d'experts, un passage au niveau 2 n'a pour le moment pas de retombées en termes de communication. Avec l'aide de Damien BLARD (Expert qualité, Directeur de Ligne de Mire) les AOP Pêches-Nectarines et Abricots ont fait évoluer leurs chartes de façon à adopter les modifications (peu nombreuses) permettant de respecter les 16 exigences demandées pour la certification de niveau 2. Cependant, la demande de certification n'a pas été faite. Aussi, les producteurs sont prêts pour une éventuelle demande de certification environnementale si des intérêts se présentent.

### 5.2.2. Vers plus de « Vergers Ecoresponsables » ?

Le but de la concession du logo « Vergers Ecoresponsables » par l'ANPP aux AOP Pêches-Nectarines et Abricots de France est l'identification des produits (pommes, poires, abricots, pêches et nectarines) issus du travail des arboriculteurs qui respectent le cahier des charges de production fruitière intégrée de chaque AOPn. En élargissant le logo à la production d'abricot et de pêche, l'ANPP profite de la publicité et cela participe à la notoriété de la démarche.

Pour la saison 2013, en partenariat avec l'AOP Pêches et Nectarines de France, deux grandes enseignes se sont engagées dans le soutien de cette démarche. Une enseigne s'est engagée auprès des AOP Pêches-Nectarines et Abricots à présenter en rayon les fruits issus de la production intégrée avec une mention portant leur logo couplé au logo « vergers écoresponsables ». Une deuxième enseigne qui trouve la démarche intéressante s'est engagée à approvisionner ses magasins uniquement avec des produits portant le logo « vergers écoresponsables ».

Pour certaines enseignes françaises de distribution, le logo « vergers écoresponsables » est donc un passeport qui valorise les producteurs adhérents aux démarches des AOPn. Ce « passeport » favorise également de nouvelles adhésions à la charte.

Cette démarche est donc en plein essor mais doit encore être mise en avant afin de toucher toute la grande distribution et les consommateurs. Ainsi une réflexion est en cours sur le devenir de cette démarche. Lors d'une rencontre, les représentants de l'ANPP et des AOP Pêches et Abricots ont convenu de l'intérêt d'aller plus loin dans cette démarche, pour tendre progressivement vers une « cogestion » de la démarche. Actuellement en cours de réflexion, cette proposition reste à définir et à engager avec prudence.

La charte est donc outil capital au sein des AOP Pêches-Nectarines et Abricots de France. Le pilotage de la filière est également possible grâce à un autre outil technique, l'inventaire des vergers. Il est capital au sein de la filière car il permet d'avoir une vision globale du potentiel des vergers. L'expertise de cet outil dont les AOP tirent de nombreuses informations est donc fondamentale.



## B. Un outil technique existant : le logiciel d'inventaire d'inventaires des vergers

---

Les AOP Pêches-Nectarines et Abricots de France établissent un inventaire des vergers de leurs adhérents afin de disposer d'une vision globale et évolutive du verger commun, qui constitue le socle du verger français. Cette information est mise à disposition des entreprises adhérentes et des pouvoirs publics afin de servir de base aux politiques de gestion des plantations.

Lors de l'adhésion à ces AOPn, les entreprises s'engagent à fournir un inventaire des vergers mis à jour annuellement. Un logiciel (Pleneculture®) est mis à disposition des adhérents par les AOP Pêches-Nectarines et Abricots pour la saisie de ces inventaires des vergers.

### 1. Objectifs et démarche de travail

---

#### 1.1. Objectifs de l'étude

---

Le but de l'analyse de cet outil et d'optimiser la justesse des données d'inventaire des vergers des adhérents des AOP, tout en limitant le temps passé par l'ensemble des utilisateurs à cet effet.

#### 1.2. Démarche de travail

---

La démarche de travail adoptée pour répondre à ces objectifs s'est découpée en quatre temps. Ces étapes sont décrites ci-dessous.

##### 1<sup>ère</sup> étape : Compréhension de l'utilisation et du fonctionnement du logiciel

- 1- Découverte du logiciel – Prise en main à travers l'analyse des inventaires vergers de pêcheurs et nectariniers et abricotiers 2012 (états des lieux surfaces, variétés, taux de renouvellement, âge des vergers ...)
- 2- Rencontre de l'informaticienne afin de comprendre certaines fonctionnalités du logiciel et répondre aux questions « organisationnelles » et techniques
- 3- Propre analyse du logiciel – A ce stade, quels sont les éléments pratiques, non pratiques au niveau des AOP ?
- 4- Etape de bibliographie sur ce qui est proposé ailleurs, en matière de logiciel

##### 2<sup>ème</sup> étape : Etat des lieux de l'utilisation qui est faite de ce logiciel

- 5- Recensement et prise de rendez-vous avec les personnes en charge de l'inventaire des vergers dans chaque OP ou entreprises, en expliquant la démarche et l'objectif de travail.
- 6- Mise au point de la trame d'entretien, validée par le maître de stage
  - La trame était la suivante pour chaque entreprise :
  - Qui utilise ce logiciel ?
  - Utilisation d'autres outils pour l'inventaire des vergers ?
  - Le logiciel « fourni » par l'AOP est-il utilisé afin que les AOP puissent avoir accès aux inventaires des vergers ?



- Utilisation de la fonctionnalité prévisions de récolte ?
- L'inventaire verger est-il relié aux interventions techniques ? A la partie commerciale ?
- Quelles sont les difficultés au moment de l'utilisation du logiciel proposé par les AOP ?
- Comment faciliter son utilisation ?
- Quelles sont les attentes vis-à-vis de ce logiciel ?
- Adhérents à une autre AOPn ?

7- Etat des lieux et typologie des entreprises en fonction de leur utilisation Recensement et classification des attentes des entreprises

### 3<sup>ème</sup> étape : Proposition et mise en place de solutions

8- Préconisations et rencontre avec l'informaticienne afin de discuter de la faisabilité des solutions

### 4<sup>ème</sup> étape : comparaison avec les autres AOPn des outils utilisés pour les inventaires vergers

9- Rencontre des animateurs des autres AOPn

## ***2. Les vergers d'abricotiers et de pêchers des associations d'organisations de producteurs***

---

Un bilan des inventaires des vergers est effectué chaque année par les AOP Pêches-Nectarines et Abricots. Ce bilan permet notamment de se situer par rapport à l'offre française et européenne.

### *2.1. Les vergers de pêchers et nectariniers*

---

En 2012, l'Europe compte 150 000 hectares de pêchers et nectariniers, ce qui représente 3,5 millions de tonnes de fruits. La France est le quatrième pays producteur (voir figure 4), avec une part de 8% des tonnages de la production européenne. Elle se situe derrière l'Italie, l'Espagne, et la Grèce avec respectivement 44%, 25% et 20% des parts de la production européenne (Stancu, 2013).

Dans l'Association d'Organisations de Producteurs Pêches et Nectarines de France, les vergers de pêchers et nectariniers représentent 5500 hectares produits par plus de 700 variétés. Les vergers de l'AOPn représentent environ la moitié de la surface de pêchers et nectariniers français.

Les surfaces européennes de pêchers ont diminué de 10 % depuis 2011 et celles de nectariniers de 12 %. Cette tendance est aussi vérifiée au sein de l'AOP Pêches-Nectarines de France, qui a perdu 7 % de ses surfaces en pêchers et nectariniers. Ceci s'explique par une forte diminution de plantation en 2012 (34% de surfaces plantées en moins par rapport à 2011). Le potentiel de production des vergers de l'AOP devrait, d'ici 2015, diminuer de 6% pour atteindre 115 000 tonnes (voir figure 5). (Collectif AOP Pêches Nectarines, 2012)

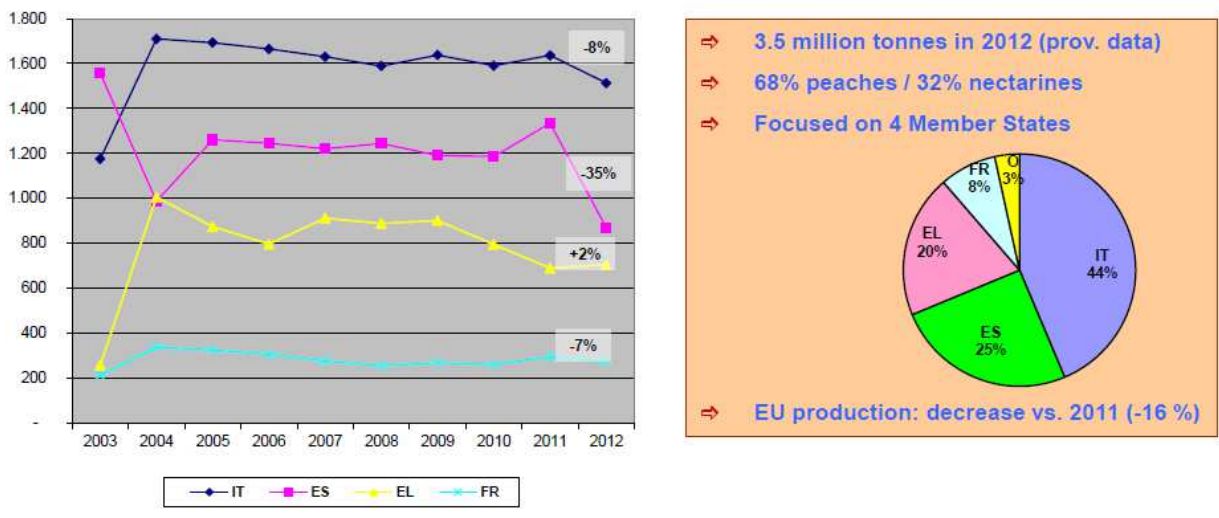


Figure 4 : Production de pêches et nectarines en Europe en milliers de tonnes (Source Stancu 2013)

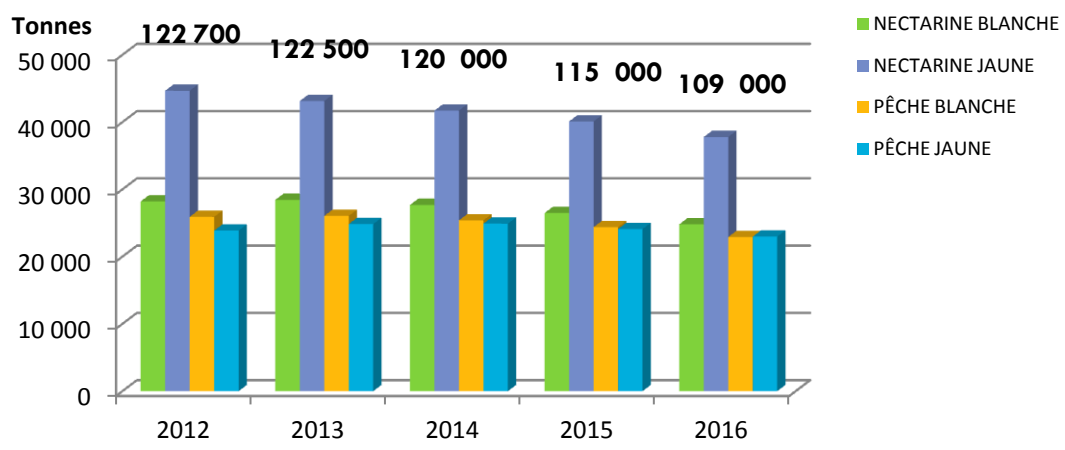


Figure 5 : Evolution des potentiels de production de pêches et nectarines des vergers adhérents à l'AOP Pêches et Nectarines de France (Source AOP Pêches Nectarines de France)

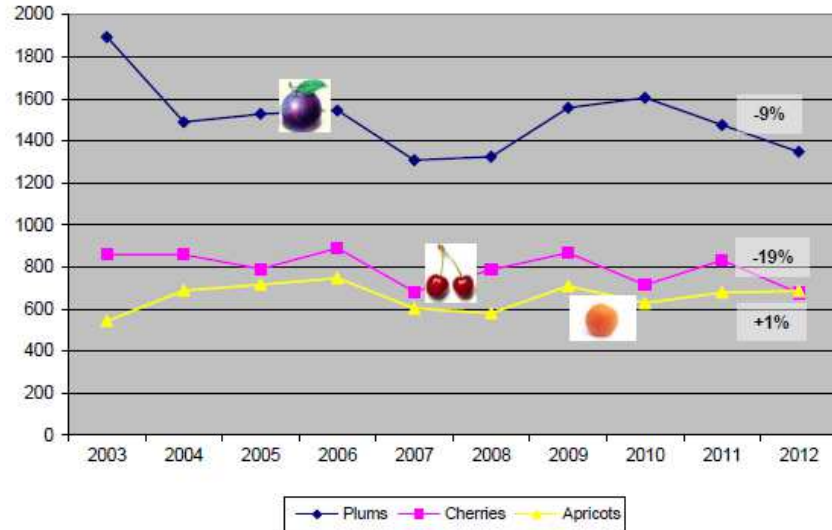


Figure 6 : Production de fruits à noyaux en Europe en milliers de tonnes (Source Stancu 2013)

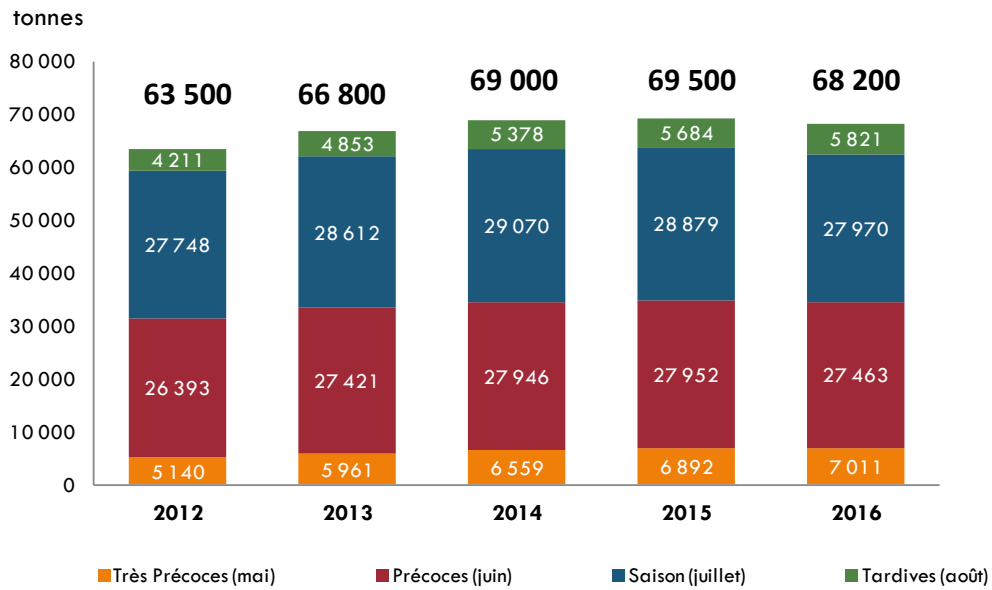


Figure 7 : Potentiel de production des vergers d'abricotiers des adhérents de l'AOP Abricots de France (Source AOP Abricot de France)

## 2.1. Les vergers d'abricotiers

---

En 2012, l'Europe compte environ 70 000 hectares de vergers d'abricotiers. La France, avec 180 000 tonnes produites chaque année est le deuxième pays producteur après l'Italie (250 000 t/an). Elle est suivie par l'Espagne (95 000 t/an) et la Grèce (70 000 t/an).

En Europe, les surfaces d'abricotiers sont constantes depuis 2010 (voir figure 6). Au sein de l'AOP Abricots de France, on recense 4200 hectares, soit un tiers des surfaces des vergers d'abricotiers français (Collectif Agreste, 2007). Le potentiel de production des vergers de l'AOP devrait augmenter d'ici 2015 pour atteindre plus de 70 000 tonnes (voir figure 7) (Collectif AOP Abricots de France, 2012)

L'ensemble des inventaires des vergers européens et français sont importants pour les AOP, ils leur permettent de se situer par rapport aux offres du marché et aux tendances de production. Comment sont gérés les inventaires à l'échelle de toute la production nationale ? Quel est le rôle à jouer des AOP dans cet inventaire général ?

## 3. Les inventaires des vergers de l'ensemble des producteurs français

---

L'enquête « Inventaire national des vergers » réalisée par le ministère de l'Agriculture a été lancée officiellement le 2 avril dernier (Collectif DRAAF Rhône Alpes, 2013). Cet inventaire des vergers fait partie des demandes fortes de la Fédération Nationale des Producteurs de Fruits (FNPF) depuis déjà plusieurs années. Il permettra d'avoir les chiffres les plus probants et réels de la filière arboricole française. Il vise à connaître l'état de l'outil de production dans les principales filières arboricoles.

*Entretien avec Marie-José CALLAIS, Responsable de l'enquête nationale des vergers et Daniel RODIER, Responsable du service de la statistique en charge cette enquête le 23 juillet 2013.*

A la suite de cette demande, le décret définissant les conditions de réalisation de l'inventaire des vergers exploités à titre professionnel (n° 2011-670 du 14 juin 2011) a été mis en place. Il fait suite à la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LOI n° 2010-874 du 27 juillet 2010) (Collectif Conseil national de l'information statistique, 2011).

Le Service de la Statistique et de la Prospective en réalisant cet inventaire national des vergers répond également à une demande d'EUROSTAT. **Eurostat** est une direction générale de la Commission européenne chargée de l'information statistique à l'échelle de l'Union Européenne

« L'inventaire national des vergers » remplace une enquête, qui avait lieu tous les 5 ans sur les vergers. Elle était effectuée sur un échantillon de 5000 – 6000 exploitations, une extrapolation était ensuite effectuée à l'échelle nationale. Cette enquête recensée de façon précise les surfaces d'espèces et de variétés plantées. La dernière enquête de ce type a été faite en 2007, étant effectuée tous les 5 ans, elle aurait dû être effectuée en 2012, mais elle a été remplacée par la grande enquête nationale des vergers. La grande enquête nationale devra être effectuée sur plus de 17 000 exploitations.

De façon à déranger qu'une seule fois les producteurs, et à optimiser le temps, cette enquête a été couplée avec une autre enquête sur l'utilisation des produits phytosanitaires. Cette grande enquête

est donc constituée de deux volets nommés : Volet 1 Inventaire National des Vergers et Volet 2 Phytofruits

### ***Volet Inventaire des vergers***

L'objectif de l'inventaire national des vergers est de suivre annuellement l'évolution des superficies arboricoles et de déterminer le potentiel de production des arbres afin d'améliorer les outils de prévision de récolte et ainsi de mieux gérer les flux des marchés. Cette enquête permettra également d'anticiper les évolutions variétales au sein des espèces fruitières.

Les exploitations enquêtées sont issues du recensement agricole 2010 répondant à certains critères de seuils minimaux de superficie (1 ha sauf pour les cerises et raisins de table (0,5 ha)) Ces minimums de superficie ont été fixés de façon à représenter plus de 95 % des superficies totales. Plus de 17 000 résultats d'enquête sont attendus.

Cet inventaire liste les éléments suivant :

*Département / Commune du lot / Lieu dit / Espèce / Sous Espèce / Variété / Porte Greffe / Année de plantation / Nombre d'arbre / Densité / Ecart entre rang / Ecart sur rang / Superficie Nette*

### ***Volet Phyto-fruits***

Le volet sur les pratiques phytosanitaires permettra de produire des indicateurs de suivi de l'usage phytosanitaires dans le secteur des fruits (analyse, selon les espèces, la fertilisation, la couverture du sol, le raisonnement en matière de protection phytosanitaires, les méthodes de lutte, l'historique des traitements sur une année).

La collecte initiale a débuté au printemps 2013 avant les premières récoltes, elle sera réalisée par des visites d'enquêteurs des services régionaux de statistique agricole auprès des exploitations. Tous les ans, une mise à jour sera réalisée selon des modalités encore à définir, ces mises à jour annuelles pourront être réalisées par courrier ou Internet, soit intégralement par le SSP, soit en collaboration avec les organisations professionnelles.

Afin de constituer cet inventaire verger et le rendre le plus fiable, complet, **les services du ministère de l'Agriculture** (plus précisément France AgriMer) **souhaitent travailler en étroite collaboration avec les AOP nationales** pour s'appuyer sur leurs propres inventaires.

En effet, le SSP est intéressé par les inventaires des vergers tenus à jour au sein des AOP nationales. Cela faciliterait l'accès aux données. De leur côté, les AOPn sont intéressées par les données que le SSP va récolter, cela leur permettrait de voir si leur vision depuis celle de l'AOP est juste ou si cette vision ne reflète pas la filière nationale.

De ce fait les SSP ont sollicité les AOPn, seules trois AOPn ont accepté et signé une convention (Association Nationale Pomme Poire, Pêches-Nectarines de France et Abricots de France). Dans cette convention les échanges d'informations sont précisés. Lors du passage des enquêteurs, les producteurs adhérents à une organisation devront fournir leur accord afin que les informations nécessaires à l'inventaire des vergers puissent être transmises de façon régulière dans le futur par les AOP.

Les AOP Pêches-Nectarines et Abricots de France se sont engagées à fournir les informations demandées par le SSP, c'est-à-dire les informations des lots de leurs producteurs adhérents. En contrepartie, le SSP s'engage à fournir les données relatives à l'inventaire des vergers des producteurs non adhérents, compte tenu du respect du secret de la statistique et de la loi n° 51-711

du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique, ces informations ne pourront être individualisées, mais permettrons leur analyse.

Cet inventaire a pris beaucoup de retard, les résultats étaient prévus pour 2012 mais n'arriveront que fin 2013. De nombreux imprévus ont ralenti le procédé, des problèmes informatiques, les saisies manuelles des lots de parcelles, la vérification et rectification des données « aberrantes » suite à des erreurs de saisies.

A l'échelle nationale les inventaires de vergers sont difficiles à collecter. Les AOP qui regroupent une partie de la production ont donc un rôle important à jouer en matière de gestion des inventaires des vergers.

#### ***4. Les différents outils proposés en matière d'inventaire des vergers***

---

Actuellement en plein essor, le marché des logiciels et de l'informatique entre progressivement dans le secteur de l'arboriculture. Les entreprises doivent s'équiper de différents outils afin de gérer la traçabilité dans les parcelles et en station, le suivi commercial, la gestion de stock ... De ce fait plusieurs logiciels sont proposés, en général, la fonction « inventaire des vergers » est seulement un module de ces logiciels.

On retrouve ainsi, les logiciels :

- Mes Parcelles® proposé par les Chambres d'Agriculture. Il permet la saisie d'inventaire et des interventions techniques avec une fonction cartographie. (Collectif Chambre Agriculture)
- Ivisio® de la société Informatique Verte. C'est un logiciel de gestion parcellaire et cartographie, de gestion des interventions et de suivi de l'itinéraire technique complet des plantations. Il est spécialisé en arboriculture, maraichage et viticulture (Collectif Informatique Verte)
- Isagri®, de la société Isagri. Logiciel d'inventaire gestion technico-économique des cultures. (Collectif Isagri)
- Agreo® Gestion de production Neotic de la société Neotic. C'est un logiciel de gestion parcellaire, gestion des interventions et suivi de l'itinéraire technique complet des plantations. (Collectif Neotic)

Ces logiciels représentent la majorité des logiciels utilisés pour la gestion de parcelles (contenant le module inventaire). Il existe cependant de nombreux logiciels « sur mesure » dans les entreprises.

## ***5. Le logiciel Pleneculture®, outil d'inventaire des vergers des AOP Pêches-Nectarines et Abricots de France***

---

Afin de pouvoir exploiter facilement les données de leurs adhérents, les AOP ont souhaité mettre en place un outil commun via lequel les entreprises peuvent saisir les données relatives à leur parcellaire et qui permet aux AOP d'exploiter rapidement ces données. C'est ainsi que le logiciel Pleneculture®, développé par Plenetude Informatique, a été mis en service au sein des AOP Pêches-Nectarines et Abricots à la fin août 2009.

Pleneculture® est un logiciel en réseau accessible sur Internet via une connexion sécurisée. Ce logiciel ne nécessite donc pas d'installation sur chaque poste et la mise à jour des données est instantanée. Les informations sont consultables en temps réel par plusieurs personnes à la fois et les sauvegardes sont assurées par Plenetude Informatique. Pleneculture® est un module appartenant à un logiciel complet Plenetrace-Pleneculture®. Plenetrace® permet le suivi des interventions techniques.

Avant la mise en place de ce logiciel, pour la saisie des inventaires vergers, les entreprises disposaient du logiciel RAIV (base ACCESS) mis en place par le Bassin économique Rhône Méditerranée (BRM). L'intégration des données 2008-2009 depuis cet outil vers Pleneculture® a été réalisé par Plenetude Informatique.

Quelques temps après l'installation du logiciel Pleneculture® au sein de chaque adhérent des AOP, certaines entreprises ont été séduites et ont acheté la licence complète à titre individuel. Cette licence leur offre :

- Le module inventaire - Pleneculture®
- Le module des interventions techniques - Plenetrace®

### ***5.1. Coût et modalité d'engagement dans ce logiciel***

---

Les AOP se sont engagées dans un abonnement de 36 mois par adhérent, renouvelable par tacite reconduction et les coûts de mise en service se sont élevés à 1600 HT euros. A ce coût s'ajoute les frais de gestion et administration du système qui s'élèvent à 420 euros HT/an, ainsi que les frais d'abonnement 2640 euros HT/an (calculés sur une base mensuelle de 10 euros HT/mois/adhérent).

Pour résumer, depuis 3 ans, le coût total s'élève à 10380 euros HT, en faisant le ratio pour 22 à 32 adhérents, le coût moyen est entre 108 et 153 euros HT/an/adhérent.

### ***5.2. Utilisation et fonctionnalité du logiciel Pleneculture®***

---

Un login et mot de passe de connexion sont attribués à chaque entreprise adhérente aux AOP. Une fois entrés dans l'interface du logiciel, les adhérents peuvent saisir les données des inventaires de leurs vergers en temps réel. Les AOP disposent des informations au fur et à mesure de leurs saisies.

Ce logiciel reprend les informations suivantes :

N° de parcelle, N° de culture, Organisation de producteur, Commune, Lieu-dit, Référence cadastrale, Espèce, Variétés, Année de plantation, Porte Greffe, Distance de plantation entre les rangs/sur rang/nombre de plants, Surface théorique, Irrigation, Mode de culture, Mode de production (1ère année de conversion agriculture biologique, 2ème, 3ème, bio, conventionnelle ...), Exposition, Cahier des charges (PFI, GlobalGAP, EQC,...), nom de parcelle, nom de culture, Type (arboricole, maraicher).

L'annexe I représente ces champs tels qu'ils apparaissent à l'ouverture du logiciel, l'annexe II regroupe les champs qu'il faut remplir pour la saisie de l'inventaire verger.

Afin d'éviter les doublons, seules les AOP ont la possibilité de « créer » des variétés sur le logiciel. Ainsi, pour une nouvelle variété les entreprises contactent les AOP qui se chargent de cette mise à jour.

Les entreprises ont accès à différentes fonctions, notamment à l'édition d'un inventaire formaté en PDF et aux prévisions théoriques de récolte. Les requêtes concernant les prévisions de récolte peuvent être déclinées par variété, par producteur, par âge de la variété, par semaine, pour l'année en cours ou pour les 4 prochaines années. Le tableau 3 et la figure 8 présentent deux exemples de prévisionnels de récoltes.

Les prévisions de récolte sont calculées en fonction du potentiel de production de chaque variété et de l'âge de la culture. Les AOP se chargent de la saisie des potentiels de production de chaque variété et des semaines de récoltes théoriques à l'aide des données obtenues par le CTIFL de Balandran (ces données sont relatives aux conditions de culture du Gard).

Les AOP peuvent également accéder aux prévisions de récolte, ce qui permet de rendre la tendance auprès des adhérents. L'ensemble des données d'inventaire des vergers étant réuni dans Plenculture®, il est facile pour les AOP de travailler et d'organiser ces données. Chaque année un bilan des inventaires des vergers des AOP est présenté et diffusé aux adhérents. Ce bilan permet de leur donner une vision d'ensemble de la production et d'annoncer les tendances et évolutions concernant les plantations et récoltes.

Pour les AOP, l'importance d'un tel outil n'est plus à démontrer. Cependant, 3 ans après sa mise en place, il est important pour elles de se faire une idée sur l'utilisation qui en est faite par leurs adhérents. En effet, pour certains adhérents, les mises à jour annuelles ne semblent pas toujours être effectuées. Afin de se rendre compte de l'utilisation qui est faite du logiciel par les entreprises et de l'appréciation qu'elles en ont, un entretien dans chaque structure a été réalisé. Différents utilisateurs du logiciel ont été rencontrés, il s'agissait de la secrétaire chargée de la saisie, ou du technicien qui utilisait le logiciel.



**Tableau 3 : Exemple de prévisions de récolte d'abricots en tonnes par variété et par semaine pour une entreprise extraites du logiciel Pleneculture®**

Famille - Espèce - Variété	Surface Calculée	Sem. : 21	Sem. : 22	Sem. : 23	Sem. : 24	Sem. : 25	Sem. : 26	Sem. : 27	Sem. : 28	Sem. : 29	Sem. : 30	Sem. : 31
<b>ABRICOT</b>	<b>17,4008</b>	<b>8,00</b>	<b>25,60</b>	<b>39,40</b>	<b>20,77</b>	<b>8,74</b>	<b>14,51</b>	<b>10,96</b>	<b>8,09</b>	<b>2,85</b>	<b>2,71</b>	<b>17,16</b>
A3759 RUBISCO et dérivés	0,0000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AB ASF 0405	0,2000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AB ASF 0409	0,4410	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BIG RED ® EA 4006	0,3150	0,00	0,00	0,90	0,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
COLORADO.Cov	0,2490	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FARALIA	0,3800	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,92	1,96	1,96	0,00
FARBALY	1,6985	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,96
FARELY	0,1500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,75	0,75	0,00
FARHIAL	1,7268	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,19
FLAVOR COT ® Bayoto	0,8115	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,46	4,46	0,00	0,00	0,00	0,00
FLOPRIA	2,2218	0,00	0,00	16,33	16,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
JUMBO COT ® Lamjuco	0,8640	0,00	0,00	0,00	0,00	6,05	6,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
KIOTO cov	1,6074	0,00	0,00	0,00	0,00	0,66	0,66	0,66	0,66	0,00	0,00	0,00
MAGIC COT	0,8232	0,00	3,89	3,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ORANGE RUBIS	0,0972	0,00	0,00	0,00	0,00	0,87	0,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PINKCOT ® Cotpy	0,3480	0,00	0,00	2,06	1,03	1,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ROUGE DE FOURNES	0,3220	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,33	2,33	0,00	0,00	0,00	0,00
ROYAL ROUSSILLON	0,9900	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,37	3,37	0,00	0,00	0,00
SOLEDANE	1,6790	0,00	13,71	13,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SPRING BLUSH ® EA 3126 TH	1,0625	5,49	5,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TSUNAMI	0,6897	1,39	1,39	1,39	1,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VARIETE NON RECENSEE	0,2250	0,00	0,00	0,00	0,00	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,00	0,00
WONDER COT	0,4992	1,12	1,12	1,12	1,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Prévision de récolte 2013		Prévision de récolte					24/06/2013
Organisation : COOP LA TOUR ;							
Espèce	Surface	Tonnage N	Tonnage N+1	Tonnage N+2	Tonnage N+3	Tonnage N+4	
<b>ABRICOT</b>							
Total ABRICOT	17,4008	189,862	266	326	351	360	
Total ABRICOT	17,4008	189,862	266	326	351	360	
<b>PECHE</b>							
Total NECTARINE BLANCHE	93,4477	2 618,640	2 612	2 584	2 508	2 295	
Total NECTARINE JAUNE	138,9660	4 110,413	3 995	3 734	3 439	3 046	
Total PÊCHES BLANCHES	77,3765	2 022,840	2 033	2 025	2 006	1 969	
Total PÊCHES JAUNES	70,6675	1 526,382	1 603	1 636	1 599	1 571	
Total PECHE	380,4577	10 278,276	10 242	9 979	9 552	8 881	
<b>Tota général</b>	<b>397,8585</b>	<b>10 468,138</b>	<b>10 508</b>	<b>10 305</b>	<b>9 903</b>	<b>9 241</b>	
Nombre de lignes : 320							

**Figure 8 : Exemple de prévisions de récolte d'abricot pour l'année en cours et pour les quatre prochaines années d'une entreprise extraites du logiciel Pleneculture ®**



Tableau 4 : Tableau récapitulatif des enquêtes concernant le fonctionnement des entreprises adhérentes aux AOP Pêches et abricots pour leur saisie d'inventaire des vergers

N° de Cas	Entreprises ou Organisations de producteurs	AOP Abricot	AOP Pêche	Principal logiciel pour l'inventaire verger	Evolution de logiciel l'année prochaine	Adhérent à d'autres AOPn avec Inventaire Verger	Logiciel commun Pleneculture utilisé pour les prévisions de récolte ?	Multiespèce	
Inventaire disponible sur le logiciel commun Pleneculture	1 - (6 entreprises) Le logiciel commun Pleneculture est le logiciel principal	Hermitage Basse Isère	x	x	Commun Pleneculture	Non	Cerise	Non	Oui
		Languedoc Provence	x		Commun Pleneculture	Non		Non	Oui
		Les Vergers du Puech Rouge	x		Commun Pleneculture	Non		Non	
		La Route de Nîmes	x		Commun Pleneculture	Non		Non mais fonctionnalité intéressante	
		Fruits Union	x	x	Commun Pleneculture			Non	
		Cofruid'Oc - Vergers ensoleillés	x		Commun Pleneculture	Non	ANPP	Non mais fonctionnalité intéressante	Oui
	2 - (8 entreprises) Inventaire verger transféré sur le logiciel commun Pleneculture par l'informaticien	Coop Roussillon	x	x	Interne Pleneculture	Non		Oui	
		Ille Fruits	x	x	Interne Pleneculture	Non		Non	
		La Melba	x	x	Ivisio	Interne Pleneculture	Cerise	Non	Oui
		PêcheSud	x	x	Ivisio	Non		Non	
		Saveurs des Clos		x	Interne Pleneculture	Non		Non	
		Coopérative des Fruits et Légumes des PO - Teraneo	x	x	Interne Pleneculture	Non		Oui	
		Terroirs du Sud	x	x	Interne Pleneculture	Non	ANPP	Non	Oui
		Tom'Sud		x	Interne Pleneculture	Non		Non	
	3 - (15 entreprises) Autre logiciel principal (Saisie supplémentaire sur le logiciel commun Pleneculture)	Costière Nimoise	x	x	Ivisio	Non		Non	
		Covial	x		Ivisio	Peut-être Commun Pleneculture	Cerise	Non mais fonctionnalité intéressante	Oui
		Les Vergers du Château de la Pinède	x		Excel	Isagri		Non	
		Edelweiss	x		Excel	Peut être Interne Pleneculture	Cerise Raisin	Non mais fonctionnalité intéressante	Oui
		Les Fruitiers dauphinois	x		Raiv BRM	Non	ANPP	Non mais fonctionnalité intéressante	Oui
		Languedoc Camargue	x	x	Excel	Non		Non mais fonctionnalité intéressante	
		Les Coteaux	x	x	Excel	Ivisio	Cerise	Non	Oui
		Lorifruit	x	x	Raiv BRM	Oui mais ne sait pas lequel	Cerise, ANPP	Non mais fonctionnalité intéressante	Oui
		Mas Saint Paul	x	x	Excel	Non		Non	
		Plateau des Costières	x	x	Excel	Non	ANPP	Non	Oui
		Provence Pêches		x	Excel	Non		Non	
		Rhoda-Coop	x	x	Raiv BRM	Non	ANPP	Non mais fonctionnalité intéressante	Oui
		Sud Délices	x	x	Ivisio	Non		Non	
		Val de Nesque	x		Raiv BRM	Non	Cerise	Non	Oui
	Valsoleil	x		Raiv BRM	Oui mais ne sait pas lequel		Non mais fonctionnalité intéressante	Oui	
	Inventaire NON disponible le logiciel commun Pleneculture	4 - (3 entreprises) Inventaire verger transmis à l'AOP sous Excel	Comptoir Rhodanien	x		Excel	Non	Cerise	Non
Metral Fruits				x	Excel	Non		Non	Oui
Sicolys				x	Raiv BRM	Neotic	Cerise	Non	Oui

### 5.3. Etat des lieux de l'utilisation qui en est faite 3 ans après sa mise en place

#### 5.3.1. Etat des lieux sur le fonctionnement et l'utilisation faite du logiciel Pleneculture® par les entreprises

A la suite des entretiens réalisés avec les utilisateurs du logiciel Pleneculture® dans les 32 entreprises adhérentes aux AOP Pêches-Nectarines et Abricots différents cas de figure ressortent.

Nous pouvons décrire 4 cas de figure : Voir le tableau 4

Cas numéro 1 : 6 entreprises utilisent l'outil commun Pleneculture® comme logiciel principal pour la saisie de l'inventaire.

Cas numéro 2 : 8 entreprises ont acheté une licence de Pleneculture® complète à titre individuel et font transmettre leur inventaire via la société Plenetude sur le logiciel commun.

Cas numéro 3 : 15 entreprises ont un autre logiciel (Ivisio ou Raiv) ou outil (Excel) principal mais saisissent une deuxième fois leur inventaire sur le logiciel commun Pleneculture®.

Cas numéro 4 : 3 entreprises ont un autre outil principal, n'utilisent pas le logiciel commun et transmettent leur inventaire aux AOP sous format Excel.

Le tableau 4 répertorie les éléments recueillis lors des entretiens.

Certains éléments caractérisent également les entreprises. En effet, lors des entretiens nous avons pu constater que certaines **entreprises sont « multi-espèces »**. Ces entreprises peuvent actuellement saisir les autres espèces de leurs vergers (cerise, pomme, noix, prune...) sur le logiciel Pleneculture®. Cependant, comme il s'agit d'un outil commun, les utilisateurs ne peuvent pas créer de variétés et ces espèces ne sont donc pas à jour. Pour les entreprises multi produits cet aspect est un frein à l'utilisation du logiciel Pleneculture®.

Concernant les entreprises **utilisant le logiciel Raiv du BRM**, il nous est difficile de nous projeter sur cette utilisation, l'AOP de service BRM qui a repris la gestion du logiciel n'existe plus.

Certaines entreprises sont **adhérentes à d'autres AOPn**. Dans ce cas, les entreprises saisissent dans chaque logiciel proposé par les AOPn les espèces correspondantes. Afin d'avoir toutes les espèces sur un même outil, les entreprises ont un logiciel en interne dans lequel elles saisissent une nouvelle fois l'ensemble de leurs espèces.

### 5.3.2. Remarques et attentes citées concernant l'utilisation du logiciel Pleneculture®

Lors des passages dans chaque entreprise, l'ensemble des remarques et attentes des utilisateurs a été recensé. Les tableaux complets des remarques et attentes se trouvent en annexe III.

**Les remarques** les plus souvent citées :

- La saisie sur ce logiciel est un travail supplémentaire et une perte de temps (cité par 12 entreprises)
- Logiciel trop lent (cité par 11 entreprises)
- Il n'est pas possible de rentrer toutes les espèces (cité 5 fois)
- Aimerais transférer leur inventaire verger directement sur Pleneculture® (cité 5 fois)

**Les attentes** sont classées en 7 catégories :

- Apparence du logiciel
- Edition de l'inventaire
- Création Parcelle et Culture
- Attentes générales
- Fonction prévision de récolte
- Attentes des AOP Pêches/ Nectarines et Abricot de France
- Attentes novatrices

Les attentes les plus souvent citées concernent une simplification de **la procédure pour la saisie des parcelles et une simplification de la procédure pour leurs arrachages**. Concernant les prévisions de récoltes, seules 2 entreprises utilisent cette fonctionnalité actuellement. Les entreprises dans leur ensemble ne sont pas satisfaites de cette fonctionnalité mais trouvent qu'elle pourrait être intéressante. Afin de rendre cette fonctionnalité pertinente, les entreprises aimeraient avoir la possibilité d'ajuster des coefficients de calcul en fonction des départements (différences de potentiel selon les terres), les producteurs (différences de technicités) ...

En fonction de la ou des personnes rencontrées dans les entreprises (la secrétaire ou le technicien), les attentes ne sont pas les mêmes, cependant la diversité de ces points de vue nous donne une bonne vision d'ensemble de l'outil.

L'état des lieux concernant le fonctionnement des entreprises pour la saisie de leur inventaire vergers sur Pleneculture®, nous ont poussés à réfléchir en priorité à des solutions permettant le simplifier le nombre de saisies. Les attentes et remarques recensées ont été communiquées à la société Pleneculture Informatique afin d'envisager des améliorations pratiques.

## *5.4. Préconisations et hypothèses d'amélioration de la situation*

---

### *5.4.1. Concernant l'utilisation du logiciel Pleneculture® et la disponibilité des données pour les AOP*

---

- *Hypothèses en interne*
- 

Pour les entreprises dans les cas n°1 et n°2, l'utilisation et le fonctionnement du système ne posent aucun problème. En effet, ces entreprises ne saisissent qu'une seule fois leur inventaire et ce dernier est disponible pour les AOP Pêches-Nectarines et Abricots sur le logiciel commun Pleneculture® : aucune préconisation n'est donc à faire.

Pour les entreprises qui sont dans le cas n°3, il s'agit de faire en sorte qu'elles ne saisissent qu'une seule fois leur inventaire verger. Pour 12 entreprises sur 13, cette deuxième saisie est une perte de temps, pour laquelle il faut trouver une solution. En effet, cette deuxième saisie n'étant pas considérée comme prioritaire par les entreprises, elle est réalisée tard dans la saison.

Enfin pour les entreprises dans le cas n°4, il s'agit de faire en sorte que l'inventaire des vergers soit disponible sur le logiciel commun Pleneculture®.

**Tableau 5 : Solutions envisagées afin d'éviter les doubles saisies aux entreprises et avoir l'ensemble des données d'inventaire des vergers facilement exploitables pour les AOP Pêches-Nectarines et Abricots de France**

<b>Solution 1 : Laisser le choix aux entreprises de leur outil de saisie</b>	
<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
Une seule saisie de l'inventaire par les entreprises	Trouver une solution de récupération des données
Inventaire mis à jour plus tôt	Travail d'homogénéisation des données par les AOP
<b>Comment récupérer les données si chaque entreprises à un outil différents ?</b>	
Hypothèse 1 : Faire un lien entre les outils utilisés par les entreprises (Ivisio, Raiv du BRM, Excel) et le logiciel commun Pleneculture® pour qu'un transfert de données soit possible	
<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
Eviter aux entreprises une double saisie, gain de temps pour elles	Solution couteuse et en constante réévaluation en fonction des logiciels utilisés.
	L'AOP devrait accorder plus de temps au « suivi » des variétés
	Impossible de faire un lien entre Raiv® et Pleneculture®
Hypothèse 2 : Faire un lien entre les inventaires au format Excel et le logiciel commun Pleneculture®	
<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
Eviter aux entreprises une double saisie, gain de temps pour elles	Temps à accorder par les entreprises à remettre en forme les données afin qu'elles soient « normées »
Un seul lien à mettre en place	L'AOP devrait accorder plus de temps au « suivi » des variétés
	Temps passé par l'informaticienne, la solution peut être couteuse
Hypothèse 3 : Utiliser uniquement des données au format Excel, c'est-à-dire ne plus utiliser le logiciel mis à disposition des entreprises et leurs demander d'envoyer les exportations de leur inventaire à partir de leur logiciel au format Excel	
<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
Eviter aux entreprises une double saisie, gain de temps pour elles	Gros travail d'homogénéisation des données avec ce système par les AOP
	L'AOP devrait accorder plus de temps au « suivi » des variétés
	Perte de certaines fonctionnalités du logiciel : Potentiel de production
	Les entreprises qui l'utilisent comme outil principal en seraient privées
<b>Solution 2 : Pousser les entreprises à utiliser le logiciel Pleneculture®</b>	
<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
Inventaire disponible sur le logiciel pour l'AOP	Ne résout pas les problèmes de doubles saisies
	Difficile à imposer vis-à-vis des entreprises

Il s'agit donc dans cette étude d'envisager une solution pratique pour l'ensemble des personnes concernées, c'est à dire essayer d'éviter les doubles saisies aux entreprises et avoir l'ensemble des inventaires vergers sur le logiciel commun Plenculture®. Nous pouvons envisager deux solutions (voir tableau 5).

### **Solution 1 : Laisser le choix aux entreprises de leur outil de saisie**

Laisser le choix aux entreprises de leur outil de saisie permettrait aux entreprises de ne saisir qu'une seule fois cet inventaire. Il serait mis à jour plus tôt. Actuellement, pour les entreprises la deuxième saisie n'est pas une priorité et elles tardent à la faire. Cette solution présente également des inconvénients, elle nécessite de trouver une solution de récupération des données.

Afin de récupérer les données de l'inventaire des entreprises, nous pouvons envisager plusieurs hypothèses :

- Faire un lien entre les outils utilisés (Ivisio, Raiv du BRM, Excel) et le logiciel commun Plenculture® pour qu'un transfert de données soit possible.

#### Avantages :

- Cela éviterait aux entreprises une double saisie des inventaires. C'est un gain de temps pour elles.

#### Inconvénients :

- L'année prochaine deux entreprises changeront pour deux nouveaux logiciels (Isagri et Neotic). Il y aurait donc au minimum 5 liens à envisager. La mise en place de liens entre ces logiciels et le logiciel Plenculture® pourrait être très coûteuse et en constante réévaluation en fonction des logiciels utilisés.
- La mise en place de liens entre outils nécessite d'établir des correspondances entre les données, notamment entre les variétés. Chaque année de nouvelles variétés sont plantées, le nom des variétés est complexe, elles sont tout d'abord sous numéro puis un nom leur est donné, et celui-ci diffère très souvent de leur nom commercial. Chaque entreprise a donc des habitudes concernant les appellations de variétés. Il faudrait donc assurer un suivi particulier de ces variétés, afin d'éviter les erreurs et les risques de doublons. L'AOP devrait accorder plus de temps à ce « suivi » des variétés.
- Il est impossible de faire un lien direct entre le logiciel Raiv et Plenculture puisque l'AOP de Service BRM qui s'occupait de ce logiciel est dissoute.

- Faire un lien entre les inventaires au format Excel et le logiciel commun Plenculture®

Il s'agirait alors de demander aux entreprises d'envoyer une extraction de leur inventaire verger au format Excel aux AOP depuis leur propre logiciel de saisie. Il faudrait définir un format normé et le contenu de cette extraction afin d'avoir des données homogènes. Le lien permettrait ainsi de faire basculer ces données sur le logiciel commun Plenculture®.



### Avantages :

- Cela éviterait aux entreprises une double saisie des inventaires. C'est un gain de temps pour elles.
- Un seul lien à mettre en place

### Inconvénients :

- Les entreprises devraient passer du temps à remettre en forme les données afin qu'elles soient « normées »
  - La mise en place de liens entre outils nécessite d'établir des correspondances entre les données, notamment entre les variétés. Ces dernières étant en constant renouvellement, parfois sous numéro, ayant parfois plusieurs noms, il faudrait assurer un suivi particulier, notamment pour éviter les erreurs et les risques de doublons. L'AOP devrait accorder plus de temps à ce « suivi » des variétés.
  - Même si un format normé est demandé, l'informaticienne devra certainement retravailler ces données. Cette solution peut au final s'avérer couteuse.
- Utiliser uniquement des données au format Excel, c'est-à-dire ne plus utiliser le logiciel Plenculture® mis à disposition des entreprises et leur demander d'envoyer les exportations de leur inventaire à partir de leur logiciel en format Excel.

Dans cette hypothèse, les entreprises ne feraient qu'une seule saisie de leur inventaire sur leur outil principal. Les AOP Pêches-Nectarines et Abricots auraient un gros travail d'homogénéisation des données avec ce système. Les risques d'erreurs avec les variétés sont également présents. Le problème majeur serait une perte de fonctionnalités en comparaison au logiciel commun Plenculture® et les entreprises qui l'utilisent comme outil principal en seraient privées.

### **Solution 2 : Pousser les entreprises à utiliser le logiciel Plenculture®**

- Pousser l'utilisation du logiciel commun Plenculture® à toutes les entreprises.

Cela permettrait aux AOP de disposer de toutes les données sur le logiciel mais augmenterait les doubles saisies faites par les entreprises. En effet pour certaines entreprises, les interventions techniques effectuées sur les cultures sont enregistrées sur leur logiciel interne d'inventaire verger, aussi elles ne pourraient pas se servir uniquement du logiciel commun Plenculture®. De plus une obligation d'utilisation ne serait pas appropriée ou comporterait des risques vis-à-vis de la relation des AOP avec les entreprises.

Si nous adoptons la solution 1 à savoir, laisser le choix aux entreprises de leur outil de saisie, seules 13 entreprises sur 32 utiliseraient l'outil Plenculture®. Il perdrait alors de son intérêt.

De plus, actuellement, les AOP Pêches-Nectarines et Abricots de France ont de réels avantages en termes de prix et de suivi par la société Plenetude Informatique. L'installation de ce logiciel au sein des AOP a été un tremplin pour cette société. Dans le cas où la solution 1 serait adoptée, ces avantages seraient certainement réduits.

La deuxième solution (pousser les entreprises à utiliser le logiciel Plenculture®) est une solution qui serait idéale pour les animateurs des AOP. Toutes les données des entreprises seraient alors disponibles sur le logiciel. Cependant, elle semble difficile à mettre en place, car le caractère d'obligation serait mal perçu par les entreprises. Nous pouvons cependant lever les freins qui empêchent les entreprises à utiliser ce logiciel, de façon à les pousser vers son utilisation.

- *Propositions de solutions élaborées avec l'aide de l'informaticienne*

---

L'analyse de la situation concernant l'utilisation du logiciel d'inventaire verger commun Pleneculture® par les entreprises adhérentes a été présentée à Anne STEFANELLO de la société Plenetude Informatique, dans le but de trouver une solution.

Parmi les 4 cas qui ressortent de cette étude, l'attention s'est surtout portée sur les entreprises qui n'utilisent pas le logiciel commun Plenetude comme outil principal mais qui saisissent quand même leur inventaire verger sur ce logiciel : il s'agit des entreprises du cas n°3 et n°4 (voir tableau 4).

Laisser le choix à ces entreprises de leur outil de saisie est une solution qui conduirait à la disparition du logiciel et à la « désharmonie » des données. Cependant, pousser toutes les entreprises à utiliser cet outil semble difficile à mettre en place.

Il faut donc trouver des solutions adaptées qui permettent aux AOP d'avoir les informations des inventaires des vergers de leurs adhérents sur l'outil Pleneculture®. Il s'agit donc de pousser les entreprises à l'utilisation de cet outil en levant certains freins qui bloquent son utilisation. Pour les adhérents qui y sont radicalement opposés il s'agit de mettre des transferts avec le logiciel qu'ils utilisent.

Des solutions aux cas par cas ont donc été envisagées.

### *5.5. Solutions finalement adoptée par les AOP*

---

Les différents cas de figure présentés ci-dessous sont répertoriés dans le tableau 6.

Pour l'entreprise Costière Nîmoise, la double saisie n'étant pas un problème, aucune solution de changement n'a été envisagée.

Les responsables de la SICA Edelweiss ont pris contact avec la société Plenetude Informatique pour un logiciel de traçabilité. Le logiciel interne Pleneculture® leur a été installé depuis peu. Leur inventaire sera certainement saisi sur ce logiciel les années à venir. De ce fait aucune solution n'a été envisagée pour cette OP.

Pour les **utilisateurs d'Excel** ; Plateau des Costières, Languedoc Camargue, Mas Saint Paul et Provence Pêche, un rappel concernant l'utilisation du logiciel Pleneculture® leur sera fait. Il s'agit de leur rappeler qu'à partir du logiciel Pleneculture il est possible de faire des extractions de l'inventaire au format Excel. De cette façon, ils peuvent avoir leurs données au format Excel tout en ne saisissant qu'une seule fois leur inventaire.

Tableau 6 : Entreprises regroupées par cas de figure afin de simplifier les doubles saisies d'inventaires des vergers

	N° de Cas	Entreprises ou Organisations de producteur	Principal logiciel pour l'inventaire verger	Evolution de logiciel l'année prochaine	Adhèrent à d'autres AOPn avec Inventaire Verger	Multiespèce	Type de convention		
Inventaire disponible sur le logiciel commun Pleneulture	3 - (15 entreprises)	Autre logiciel principal (Saisie supplémentaire sur le logiciel commun Pleneulture)	Costière Nîmoise	Ivisio	Non			1	
			Covial	Ivisio	Peut-être Commun Pleneulture	Cerise	Oui	1	
			Les Vergers du Château de la Pinède	Excel	Isagri				3
			Edelweiss	Excel	Peut être Interne Pleneulture	Cerise Raisin	Oui	1	
			Les Fruitiers dauphinois	Raiv BRM	Non	ANPP	Oui	1	
			Languedoc Camargue	Excel	Non				1
			Les Coteaux	Excel	Ivisio	Cerise	Oui	3	
			Lorifruit	Raiv BRM	Oui mais ne sait pas lequel	Cerise, ANPP	Oui	1	
			Mas Saint Paul	Excel	Non				1
			Plateau des Costières	Excel	Non	ANPP	Oui	1	
			Provence Pêches	Excel	Non				1
			Rhoda-Coop	Raiv BRM	Non	ANPP	Oui	1	
			Sud Délices	Ivisio	Non				3
			Val de Nesque	Raiv BRM	Non	Cerise	Oui	1	
Valsoleil	Raiv BRM	Oui mais ne sait pas lequel		Oui	1				
Inventaire NON disponible le logiciel commun Pleneulture	4 - (3 entreprises)	Inventaire verger transmis à l'AOP sous Excel	Comptoir Rhodanien	Excel	Non	Cerise	Oui		
			Metral Fruits	Excel	Non		Oui		
			Sicoly	Raiv BRM	Neotic	Cerise	Oui	3	

Pas de souci pour la double saisie

Entreprises « Multiproduits »

Utilisateurs d'Excel

Utilisateurs d'un autre logiciel

Pour les **entreprises multi-produits** ; Covial, Fruitiers Dauphinois, Lorifruit Val de Nesque et Valsoleil, un abonnement supplémentaire leur sera proposé offrant la possibilité d'entrer toutes les espèces de leur OP. La société Plenetude Informatique sera chargée de mettre à jour les données sur les espèces. La société Plenetude va chiffrer le coût de cette option.

Pour l'entreprise Rhodacoop, l'option multi produits leur sera présentée ainsi qu'une explication concernant la possibilité de mettre en place un lien depuis le logiciel commun Plenetude vers Frulog.

Pour les **utilisateurs d'un autre logiciel** ; Les Coteaux et Sud Délices qui saisissent actuellement leur inventaire sur Ivisio, la solution est de faire basculer leur inventaire verger depuis Ivisio sur le logiciel commun Pleneculture®, cette manipulation uniquement réalisable par la société Infovert (développeur de Ivisio) sera une démarche à leurs frais. La solution est la même pour l'entreprise Vergers de la Pinède, qui l'année prochaine, va opter pour le logiciel Isagri®. En 2014, Sicoly doit changer de logiciel et travailler sur Neotic®, de la même façon un lien sera à mettre en place entre ce logiciel et Pleneculture®.

Afin de mettre en place un lien entre les logiciels (Isagri®, Ivisio®, Neotic®) et Pleneculture®, la société Plenetude Informatique doit mettre au point une grille comportant les éléments que doivent contenir les inventaires sous forme codée. Cette grille doit être remise aux informaticiens des sociétés concurrentes pour qu'ils transforment les données des entreprises à ce format. Une fois au format défini, les données peuvent être entrées sur le logiciel Pleneculture®.

Pour Comptoir Rhodanien et Metral fruit, un devis concernant l'intégration des données depuis leur document Excel par la société Plenetude Informatique leur sera réalisé.

Les solutions proposées aux entreprises répondent à certains freins qu'elles avaient partagés, cependant les freins dus à la non-praticité du logiciel ne sont pas réglés. Ces freins peuvent être uniquement réglés par la société Plenetude Informatique. Cette société travaille actuellement sur la facilitation des saisies des parcelles. La rapidité du logiciel est un point sur lequel la société travaille également. La société n'a pas prévu de se pencher sur les autres attentes et difficultés recensées.

## *5.6. Mises à jour des fonctionnalités du logiciel par les AOP Pêches-Nectarines et Abricots*

---

Les AOP Pêches-Nectarines et Abricots sont très dépendantes de la société informatique. En effet elles peuvent uniquement modifier et intervenir « librement » sur les caractéristiques des variétés (orthographe des noms, rendement théorique, semaine d'entrée en production ...) et sur les coefficients de production en fonction de l'âge des arbres.

### *5.6.1. Mise en commun des codes variétés pour chaque produit*

---

Comme désormais les entreprises adhérentes aux AOP Pêches-Nectarines et Abricots ont la possibilité de saisir l'ensemble de leurs espèces sur le logiciel Pleneculture®, les AOP souhaitent adopter les codes des variétés des autres espèces mis en place par les autres AOPn de façon à garder une certaine cohésion entre les différentes AOPn. Ces codes correspondent au langage universel des variétés.

Par conséquent les codes des variétés des autres espèces arboricoles (Pruniers, Pommiers, Poiriers, Noyers, Cerisiers, Vignes de Table) ont été demandés aux AOPn correspondantes.

### *5.6.2. Fonctionnalité prévision de récolte*

---

Concernant la fonctionnalité prévisions de récoltes ou les prévisions paraissaient surestimées, les coefficients appliqués en fonction de l'âge des arbres ont été revus. Ceci a été recommandé par les techniciens des stations d'expérimentation spécialisés sur la culture de pêcher et d'abricotier (Pour la Centrex : Jean Michel 'BROQUAIRE', la Sefra : Yannick MONTROGNON et Christophe CHAMET, la Serfel : Christian PINET, et le CTIFL : Christian HILAIRE et Bruno LOQUET).

### *5.7. Officialisation des échanges de données d'inventaires des vergers : Mises en place de conventions*

---

Afin de mettre en place les décisions prises par les AOP, nous avons décidé d'établir des conventions avec chaque entreprise permettant d'officialiser l'ensemble des échanges de données d'inventaires des vergers. En effet, il est important que les AOP s'engagent à la stricte confidentialité de ces données. Ces conventions vont également permettre de définir les modalités d'échanges en cas de transfert de données.

Différentes conventions ont été mises en place en fonction des différentes utilisations du logiciel. Voir tableau 6.

- Pour les entreprises qui saisissent l'inventaire des vergers directement dans le logiciel commun Pleneculture®, la convention est relative à la confidentialité des données d'inventaire verger disponible sur le logiciel Pleneculture® (convention type 1)
- Pour les entreprises qui saisissent sur leur outil interne Pleneculture®, la convention est relative à la confidentialité des données ainsi qu'à l'accord de transfert des données par la société Pleneculture® (convention type 2)
- Pour les entreprises qui saisissent sur un autre logiciel, la convention est relative aux modalités de transfert vers Pleneculture® (type 3)

Ces conventions sont établies entre les AOP et leurs adhérents. Elles permettent de fixer une date limite à la mise à jour. Ainsi, si certains adhérents n'ont pas mis leur inventaire à jour au 1<sup>er</sup> juillet, l'analyse des inventaires ne leur sera pas communiquée.

## ***6. Les inventaires des vergers dans les autres AOPn***

---

D'autres AOP nationales comme les AOP Prune, Cerises de France, Raisin de table et l'ANPP (Association Nationale Pomme Poire) demandent un inventaire des vergers à leurs adhérents. Une rencontre avec ces AOPn est donc intéressante à la fois pour connaître leur outil et l'organisation pour laquelle ils ont optée. Ces entretiens nous permettront de positionner les AOP Pêches-Nectarines et Abricots de France quant à leur connaissance des vergers de leurs adhérents par rapport aux autres AOPn et quant au choix de leur outil.

Ces rencontres nous permettront aussi d'évoquer le fait qu'en proposant plusieurs logiciels, les AOPn compliquent le travail de leurs adhérents. Certaines entreprises sont adhérentes à plusieurs AOPn, travaillent avec chaque outil proposé afin de faire parvenir les inventaires vergers de l'espèce correspondante aux AOPn. Cependant, afin d'avoir toutes les espèces sur un même outil, ces entreprises ont un logiciel en interne où elles saisissent une nouvelle fois l'ensemble de leurs

espèces. De ce fait, faciliter le travail des adhérents semble important, il s'agit de voir si d'éventuels transferts de données peuvent être envisagés avec l'ensemble des AOPn.

Cependant dans ce cas là les données doivent être homogènes, cela passe déjà par une homogénéisation des codes variétés de toutes les espèces. Chaque AOPn est responsable des codes attribués aux nouvelles variétés.

## *6.1. Outils d'inventaire des vergers des autres AOPn*

---

### *6.1.1. Association Nationale Pomme Poire*

---

- L'inventaire des vergers au sein de l'ANPP - Entretien avec Daniel SAUVAITRE (Président), Jocelyn SAINT-RAYMOND et Pierre VARLET (Animateurs)

L'ANPP est propriétaire de son logiciel d'inventaire des vergers. Ce logiciel est intégré dans un outil complet, sur mesure, qui a été mis au point par la société Innovagro. Cet outil est composé d'une bibliothèque, d'une fonction newsletter, d'une fonction comptable, d'un module économie (prévisions de récolte, stock ...) et d'une partie inventaire à renseigner directement par l'adhérent. La mise à jour des fonctionnalités de l'inventaire est effectuée régulièrement sur demande des adhérents par la société informatique.

Pour la première année d'adhésion, la mise à jour des inventaires vergers des nouveaux producteurs est effectuée par Innovagro si elle est importante ou par l'ANPP si elle est moins importante. Pour les années suivantes, les producteurs sont chargés de saisir leurs mises à jour.

Actuellement environ 1500 producteurs, 20 000 hectares sont enregistrés dans ce logiciel, ces surfaces sont reliées au logiciel de prévisions de récolte, qui peuvent être visualisées par département, bassin à l'aide d'un outil cartographique.

L'ANPP rencontre des entreprises réfractaires à l'utilisation et à la saisie des inventaires vergers sur leur outil, le suivi des mises à jour est difficile.

L'installation de ce logiciel a été très onéreuse, mais difficile à chiffrer puisque il s'agit d'un module dans un outil complet, chaque mise à jour est aux frais de l'ANPP.

- Echanges d'inventaire entre outils des AOP Pêches-Nectarines, Abricots et l'ANPP

En convenant qu'il est impératif de simplifier la saisie des inventaires vergers à nos adhérents commun, nous avons décidé d'écrire une « procédure » de transfert et d'intégration des données entre nos AOP, de s'échanger très régulièrement les listes de variétés, avec rendement potentiel et dates de récolte.

### 6.1.2. AOP Prune

---

- L'inventaire des vergers au sein de l'AOP Prune - Entretien avec André GRAGLIA (Animateur)

Actuellement, cette AOPn ne propose pas d'outil à ses adhérents pour la saisie d'inventaire des vergers.

Cependant, consciente de l'importance de connaître les caractéristiques des vergers, l'AOP Prune envisage de mettre en place un outil commun pour ses adhérents. Elle envisage de s'équiper du même logiciel Pleneculture® que les AOP Pêches-Nectarines et Abricots.

- Echanges d'inventaire entre outils des AOP Pêches-Nectarines, Abricots et l'AOP Prune

Si l'AOP Prune adopte le logiciel Pleneculture®, les échanges d'inventaires des vergers seront facilement réalisables avec les AOP Pêches-Nectarines et Abricots. En anticipation les codes variétés des prunes ont été mis à jour sur le logiciel Pleneculture® avec les données de l'AOP Prune.

### 6.1.3. AOP Cerises de France et Raisin de Table

---

- L'inventaire des vergers au sein de l'AOP Cerises de France et Raisin de Table - Entretien avec Alexandra Lacoste et Julie Blanc (Animatrices)

Ces deux AOPn ne mettent pas à disposition de leurs adhérents d'outil pour la saisie des inventaires vergers. Elles leur demandent de leur communiquer les données des inventaires vergers en complétant un document Excel « normé » (ordre des colonnes, nom variétés ...).

Certaines entreprises respectent ce modèle Excel, mais d'autres non. Ces AOPn ont ainsi un gros travail d'harmonisation des données avant de les exploiter. Cependant elle est très contraignante pour les animateurs des AOPn. Cette solution est peu contraignante pour les entreprises qui envoient directement leur inventaire extrait de leur logiciel sans faire de double saisie. Ces AOPn n'ont pas établie de codes pour leurs variétés

- Echanges d'inventaire entre outils des AOP Pêches-Nectarines, Abricots et l'AOP Cerises de France et Raisin de Table

Nous avons convenu avec ces deux AOPn de mettre à jour les variétés de cerise et de raisin sur le logiciel Pleneculture® des AOP Pêches-Nectarines et Abricots. De cette façon les adhérents communs à ces AOPn, pourront faire une extraction de leur inventaire des vergers depuis le logiciel et le transmettre aux AOP Cerises ou Raisin. En ayant la même dénomination des variétés, le travail d'harmonisation des données sera réduit pour ces AOPn. Sans code variété attribué les échanges sont limités, voire impossible.

## 7. Expertise, diagnostic des outils utilisés - Retour sur le choix de l'outil effectué par les AOP Pêches-Nectarines et Abricots

Tableau 7 : Avantages et inconvénients de chaque outil d'inventaire des vergers des AOPn

Avantages	Inconvénients
<b>ANPP</b>	
Outil complet	Très onéreux
Pas de travail d'uniformisation des données	Certaines entreprises sont réticentes à l'utilisation
Propriétaire de cet outil	
<b>AOP Cerises de France et Raisin de Table</b>	
Outil simple	Gros travail d'harmonisation des données
Pas de dépendance à un service informatique	
Pas de dépenses	
Toutes les entreprises envoient leurs inventaires	
<b>AOP Pêches-Nectarines et Abricots de France</b>	
Logiciel peu cher	Non propriétaire du logiciel, dépendant des services informatiques
Pas de travail d'uniformisation des données	Certaines entreprises sont réticentes à l'utilisation

Les avantages et inconvénients de chaque outil sont présentés dans le tableau 7.

Le fonctionnement des AOP Cerises de France et Raisin de Table est le fonctionnement le plus simple pour les adhérents. Il nécessite cependant un gros travail d'harmonisation des données. Il n'est pas possible de mettre ce système en place dans les AOP Pêches-Nectarines et Abricots, en effet avec un plus grand nombre d'adhérents, de surfaces et de variétés, il serait trop coûteux en temps.

L'outil d'inventaire de l'ANPP est intéressant car ils sont propriétaires et peuvent le perfectionner au fur et à mesure, cependant il est très coûteux. Tout comme les AOP Pêches-Nectarines et Abricot, l'ANPP rencontre également certaines réticences d'entreprises quant à son utilisation. Le rapport coût/performance de l'outil n'est pas très intéressant. Ce logiciel ne correspond pas à l'échelle des AOP Pêches-Nectarines et Abricots.

Les AOP Pêches-Nectarines et Abricots ont opté pour un outil qui permet d'obtenir les données d'inventaires des vergers, sans avoir besoin de les harmoniser. La quasi-totalité des entreprises jouent le jeu concernant son utilisation, pour les autres des solutions ont été mises en place afin que les données sur ce logiciel soient exactes. Cet outil a également l'avantage d'être attractif en termes de prix. Le point faible des AOP Pêches-Nectarines et Abricots, concernant cet outil, est la **dépendance envers la société informatique** qui développe Pleneculture®. Les AOP ont très peu de marges de manœuvre sur le logiciel, cette dépendance ralentit et alourdit les procédures. Le pouvoir de cette société est important au sein de ces AOPn, les interventions sur le logiciel ne sont plus une priorité pour cette société.

Le manque de **praticité du logiciel du logiciel est un frein** à son utilisation. Par exemple : les procédures d'arrachages (jugées trop complexes) ne sont pas respectées et entraînent des erreurs. L'état des lieux effectué concernant les attentes et remarques sur cette praticité permet à Plenetude Informatique d'avoir un recul sur ce logiciel. Il est regrettable que la société informatique ne travaille pas à son amélioration. Rendre le logiciel plus facile d'utilisation et plus intuitif serait un plus. Le fait que très peu de logiciel en arboriculture existe ne pousse pas cette société à le développer et le perfectionner. Il s'agit cependant d'une occasion de faire la différence ...



## 7.1. Un bilan positif concernant les mises à jour d'inventaires 2013

En insistant sur l'inventaire des vergers, les entreprises ont compris son importance et ont réalisé les saisies. En effet, pour les autres campagnes (2009, 2010, 2011 et 2012) les inventaires des vergers de l'année correspondante étaient à jour uniquement en début d'année suivante. Par exemple, l'inventaire 2012 a été analysé au début de l'année 2013. Cette année la grande majorité des entreprises ont effectué les modifications plus tôt (Voir tableau 8) et ont déjà un inventaire des vergers à jour sur le logiciel PleneCulture®.

Certaines entreprises qui n'avaient jamais fait les mises à jour depuis 2-3 ans les ont faites : Fruitiers Dauphinois, Languedoc Camargue, Val Soleil. Les transferts des inventaires par Plenetude Informatique ne sont pas encore effectués, l'inventaire n'est donc pas à jour pour les entreprises du cas N°2. A la fin de l'hiver il sera mis à jour pour toutes les entreprises. Il s'agit d'un bilan positif, l'ensemble des démarches étant faites et les entreprises ayant compris son importance, ce bilan sera certainement encore plus encourageant l'année prochaine.

**Tableau 8 : Etat des lieux sur les entreprises dont l'inventaire est à jour sur le logiciel PleneCulture®**

	N° de Cas	Entreprises ou Organisations de producteur	Inventaire 2013 à jour pour le 15 août	
Inventaire disponible sur le logiciel commun PleneCulture	1 - (6 entreprises)	Le logiciel commun PleneCulture est le logiciel principal	Hermitage Basse Isère	Oui
			Languedoc Provence	Oui
			Les Vergers du Puech Rouge	Oui
			La Route de Nîmes	Oui
			Fruits Union	Oui
			Cofruid'Oc - Vergers ensoleillés	Oui
	2 - (8 entreprises)	Inventaire verger transféré sur le logiciel commun PleneCulture par l'informaticien	Coop Roussillon	Oui mais pas le transfert
			Ille Fruits	Oui mais pas le transfert
			La Melba	Oui mais pas le transfert
			PêcheSud	Oui mais pas le transfert
			Saveurs des Clos	Oui mais pas le transfert
			Coopérative des Fruits et Légumes des PO - Teraneo	Oui mais pas le transfert
			Terroirs du Sud	Oui mais pas le transfert
			Tom'Sud	Oui
	3 - (15 entreprises)	Autre logiciel principal (Saisie supplémentaire sur le logiciel commun PleneCulture)	Costière Nîmoise	Oui
			Covial	Non il le sera à l'automne
			Les Vergers du Château de la Pinède	Oui
			Edelweiss	Oui
			Les Fruitiers dauphinois	Oui
			Languedoc Camargue	Oui
			Les Coteaux	Oui
Lorifruit			Oui	
Mas Saint Paul			Oui	
Plateau des Costières			Non	
Provence Pêches			Oui	
Rhoda-Coop			Non, pas avant mars 2014	
Sud Délices			Oui	
Val de Nesque	Oui			
Valsoleil	Oui			
Inventaire NON disponible le logiciel commun PleneCulture	4 - (3 entreprises)	Inventaire verger transmis à l'AOP sous Excel	Comptoir Rhodanien	Non il le sera dans l'hiver
			Metral Fruits	Non il le sera dans l'hiver
			Sicoly	Non, attente du transfert

Les deux outils techniques : les chartes de PFI et l'inventaire des vergers permettent aux AOP de répondre à certains enjeux économiques, notamment, la connaissance de l'offre et la promotion de la filière. Cependant, en termes de gestion de crise, notamment sur les résidus pesticides, les AOP n'ont pas d'outil. La question des résidus étant très présente chez les consommateurs, il serait intéressant de mettre en place un outil permettant d'avoir des arguments et réponses à cette question.

## C. Un nouvel outil à créer : la base de données d'analyse de résidus de produits phytosanitaires

---

Les produits phytosanitaires ou phytopharmaceutiques sont des substances actives destinées à repousser, détruire les ravageurs et les espèces indésirables végétales causant des dommages aux cultures. Sont également inclus les régulateurs de croissance des plantes, les défoliants, les agents réduisant le nombre de fruits ou évitant leur chute précoce et les substances appliquées avant ou après récolte permettant leur conservation (Aubertot, 2010).

Les résidus de produits phytosanitaires utilisés sont le souci permanent de la communauté scientifique et des organisations de santé publique à travers le monde. Selon la Directive européenne 91/414 (J. O. de la C.E. du 19 août 1991) du 15 juillet 1991, une ou plusieurs substances présentes dans ou sur des végétaux ou produits d'origine végétale, des produits comestibles d'origine animale, et constituant le reliquat de l'emploi d'un produit phytopharmaceutique, y compris leurs métabolites et produits issus de la dégradation ou de la réaction est considérée comme résidu.

Les Limites Maximales de Résidus (LMR) sont les niveaux supérieurs de concentration de résidus de pesticides autorisés légalement dans ou sur les denrées alimentaires. Elles sont fondées sur les bonnes pratiques agricoles et visent à garantir le niveau d'exposition le plus faible possible pour les consommateurs (Collectif Autorité européenne de sécurité des aliments, 2013).

Afin de s'assurer du respect des LMR sur leurs produits, les producteurs engagés dans la charte qualité mise en place par les AOP Pêches-Nectarines et Abricots de France ont pour obligation de faire des analyses de résidus de produits phytosanitaires sur leurs produits en suivant un plan dicté par la charte.

Dans le but de renforcer et soutenir, montrer les bonnes pratiques agricoles et les engagements des arboriculteurs dans la production fruitière intégrée, les AOP Pêches-Nectarines et Abricots de France souhaitent mettre en place une base de données, commune pour ses adhérents, des analyses de résidus. Cet outil permettrait de renforcer le socle technique des AOP et d'intensifier le poids de la charte qualité au sein de la production de pêche, nectarine et abricot.

Cette base de données apporterait également un certain recul sur les pratiques phytosanitaires utilisées et pourrait permettre de les faire évoluer.

### ***1. Objectifs et démarche de travail***

---

L'objectif de cette étude est de mettre en place une base de données collective d'analyses de résidus. Cette base de données devra être simple et comporter les éléments contenus dans les analyses.

Quatre étapes ont permis de mettre en place cette base de données. La première étape consistait à faire un état des lieux sur la question des analyses de résidus au sein des AOP Pêches-Nectarines et Abricots de France. La deuxième était de définir le fond, la forme et de réfléchir sur l'organisation à adopter pour la construction de la base de données en fonction de l'utilisation qui en sera faite et des moyens employés. Pour cette étape de nombreux échanges avec les laboratoires nous ont permis d'établir la faisabilité et les conditions de la mise en place de l'outil. La troisième étape consistait à la mise au point de cette base de données, à la structuration des échanges d'informations entre

acteurs et aux solutions adoptées faces aux difficultés. La comparaison avec l'état d'avancement des autres AOPn à ce sujet permettra aux AOPn Pêches-Nectarines et Abricots de se situer.

## ***2. Etat des lieux sur la question des analyses de résidus au sein des AOP Pêches-Nectarines et Abricots de France***

---

### *2.1. Le plan national de suivi des résidus des chartes de PFI*

---

Les chartes qualité des arboriculteurs de France mises à la disposition des adhérents des AOP Pêches-Nectarines et Abricots comportent un **plan national de suivi des résidus**.

Dans ce plan, il est précisé que le producteur, par l'intermédiaire éventuel de son OP est tenu de réaliser une analyse multi résidus quantitative selon les listes de matières actives transmises (une liste dans la charte de production d'abricot, une liste dans la charte de production de pêche et nectarine) par les AOP :

- par tranche commencée de 500 tonnes par OP et par an
- OU
- par adhérent d'OP (ou par producteur individuel) et par an

Ces analyses, effectuées sur la base d'une liste exhaustive de matières actives, homologuées sur pêcheurs, nectariniers et/ou abricotiers, sont établies par les AOP avec l'aide des organismes techniques relais : la station d'expérimentation fruits à noyau de la façade méditerranée (SERFEL), la Station Expérimentale Fruits de Rhône-Alpes (SEFRA), le Centre Expérimental des Fruits et Légumes du Roussillon (CENTREX) et le Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes de Balandran (CTIFL).

Ces deux listes de matières actives sont remises à jour chaque année, par les AOP en collaboration avec ces mêmes organismes techniques, en fonction des nouvelles homologations et molécules retirées du marché. Pour la saison 2013, les listes des matières actives des chartes qualité en production fruitière intégrée d'abricot et de pêche-nectarine comportent respectivement 48 et 53 molécules (Voir annexe IV)

Chaque année en mars-avril, les listes de ces molécules sont envoyées à une liste de laboratoires accrédités COFRAC (répondant à la norme européenne), afin de réaliser une consultation tarifaire et d'en faire une synthèse aux entreprises qui choisissent par la suite le laboratoire avec lequel elles veulent travailler. En 2013, au total 8 laboratoires couvrent l'ensemble des analyses de résidus sur les pêches, nectarines et abricots des adhérents.

### *2.2. L'actuelle gestion des analyses de résidus*

---

Les chartes qualité des arboriculteurs de France des AOP Pêches-Nectarines et Abricots mentionnent que les adhérents doivent transmettre aux AOP leurs analyses de résidus en fin de campagne (septembre-octobre). Actuellement les adhérents envoient au format papier ou informatique (PDF) les résultats de leurs analyses de résidus. Ces analyses sont enregistrées au niveau des AOP, les informations sont stockées dans des dossiers par entreprises, une analyse correspondant à un fichier. Les informations concernant les résultats d'analyses de résidus sont donc présentes au niveau des AOP mais ne sont pas directement exploitables.

L'idée est de concentrer cette information et de pouvoir facilement travailler les données, d'où la mise en place d'une base de données.

### ***3. La mise en place et la création de la base de données***

---

La mise en place de cette base de données nécessite au préalable d'identifier précisément les besoins, le contenu, l'organisation et les moyens disponibles et à mettre en œuvre pour sa réalisation.

#### ***3.1. Identification du besoin***

---

Une base de données est une entité dans laquelle il est possible de stocker des données de façon structurée et avec le moins de redondance possible (Darmont, 2002). Il est donc essentiel de citer les éléments contenus dans une analyse de résidus. Nous devons également définir quels vont en être les utilisateurs et quelle va être l'utilisation.

#### **Les analyses de résidus contiennent actuellement :**

Le nom du producteur / le nom de l'OP / Date de l'analyse / Espèces / Variété / Numéro d'échantillon / La liste des molécules analysées (au minimum les 48 ou 53 molécules demandées par les AOP et au maximum environ 500 molécules pour les screening les plus larges) / Le résultat de l'analyse / Le niveau de quantification / Les Limites Maximales de Résidus par molécules (LMR) / Méthode de l'analyse

Certaines peuvent contenir les exigences des cahiers des charges distributeurs, la température de l'échantillon, l'état des produits à analyser.

##### ***3.1.1. Nombre d'analyses au sein des AOP Pêches-Nectarines et Abricots***

---

Selon une compilation des estimations que nous ont fait parvenir les adhérents, environ 60 000 tonnes d'abricots seront produits pendant la campagne 2013, ce qui nous laisse envisager 120 analyses de résidus. Pour la pêche et la nectarine, les prévisions de récolte sont de 115 000 tonnes, 220 analyses de résidus sont donc à prévoir. Au total nous avons un ordre de grandeur de 340 analyses.

##### ***3.1.2. Utilisateurs et utilisation***

---

Dans notre cas la création de cette base permettra d'avoir les données relatives aux analyses de résidus des adhérents compilées sous un même format. L'utilisation de cette base sera réservée aux animateurs des AOP. Ces derniers pourront réaliser des statistiques simples, par exemple :

- Quelles molécules sont détectées les plus fréquemment ?
- Quelles molécules dépassent les LMR ?
- A quelle fréquence ?
- Quel pourcentage des lots analysés ne dépasse pas les LMR ?

L'utilisation qui va être faite de cette base de données est donc très simple et requiert pas de logiciel spécifique. Le nombre d'analyse est quant à lui peu élevé : 340 analyses par an. Les animateurs des AOP vont être les seuls utilisateurs, il faut donc mettre en place un système d'exploitation simple, utilisable par tous, un format Excel est adapté.

## *3.2. Organisation et moyens disponibles pour la mise en place de la base de données*

---

### *3.2.1. Saisies des données*

---

Par qui et comment vont être rempli les champs ?

- Actuellement les entreprises reçoivent, leurs analyses au format PDF, une saisie manuelle des champs par les AOP n'est pas envisageable. Cette manipulation serait très couteuse en temps et le risque d'erreur de saisie trop important.
- Nous pouvons envisager un copier/coller des informations des analyses de résidus vers la base de données. Les analyses devraient alors être au format Excel, et avoir la même forme. Ceci est très difficile à mettre en place puisque selon les laboratoires, différents nombres de molécules sont recherchés.
- Nous pouvons également envisager un transfert des données automatique de résultats d'analyses (au format Excel) vers la base de données à l'aide de formules. Cette solution est difficile à mettre en place car l'orthographe du nom des molécules diffère selon les laboratoires. (Exemple : tau-fluvalinate/ Fluvalinate (Tau)/ τ-fluvalinate)

Si les laboratoires ont la capacité d'envoyer les analyses au format Excel, il faudrait mettre en place un transfert automatique des données vers la base de données. Dans ce cas précis, il faudrait définir et fournir un modèle commun aux laboratoires pour les résultats d'analyse de résidus.

Afin de voir ce qui est possible et envisageable de faire avec les laboratoires un premier contact téléphonique avec les laboratoires a été établi.

Au cours de cet appel, nous avons exposé aux laboratoires la volonté de mettre en place une base de données commune au sein des AOP Pêches-Nectarines et Abricots de France. Nous leur avons demandé comment d'après eux il était possible de procéder en termes d'organisation, si le format Excel était envisageable, si un envoi des résultats directement aux AOP peut être envisagé.

## ***4. Etat des lieux au niveau des laboratoires : leur capacité et contribution***

---

Après avoir contacté chaque responsable commercial des 8 laboratoires :

- 7 d'entre eux nous ont confié qu'ils ont l'habitude de ce genre de demande. Et dans des cas comme celui là, ils complètent eux même une base de données avec les données des analyses résidus, la trame de cette base de données doit être au préalable définie. L'envoi de cette base de données au format Excel se fait à la fin de la saison.

Ces mêmes laboratoires nous ont confié l'importance de mettre en place une convention pour la confidentialité des données et l'accord des entreprises.

- 1 laboratoire ne peut actuellement pas obtenir les analyses résidus au format Excel
- 1 laboratoire peut faire parvenir au format Excel les analyses de résidus mais pas selon un modèle donné.

La solution adoptée est donc de laisser les laboratoires compléter la base de données avec les résultats d'analyses de résidus de leurs clients (adhérents aux AOP). Les AOP doivent définir une trame pour cette saisie. Une fois complétées par les laboratoires les bases de données pourront être rassemblées afin d'en avoir qu'une. Afin que les deux laboratoires réticents à cette demande participe également à l'élaboration de cette base de données, les enjeux et l'importance de cette demande vont être leur être présentés.

#### 4.1. Réflexions sur la forme et le fond de cette base de données

---

Les informations générales suivantes doivent faire partie de la base de données :

- Le nom de l'OP ou Numéro référent
- Le nom du producteur
- Date de l'analyse
- Espèces
- Variété
- Numéro d'échantillon
- Les résultats d'analyses
- Les Limites Maximales de Résidus

En regardant les analyses de résidus des campagnes précédentes, nous avons pu remarquer que différents nombres de molécules sont recherchés selon le screening choisi par l'entreprise. Ainsi les analyses vont d'une cinquantaine de molécules recherchées à plus de 400.

Cette base de données doit-elle contenir :

- Toutes les molécules (plus de 400) ?
- Uniquement les molécules indiquées par la charte des AOP (53 molécules)
- Uniquement les molécules détectées ?

Dans le cas premier cas, la base de données serait alors très complète, si les 400 molécules sont entrées, la base ne serait pas très lisible et rendrait la saisie difficile.

Dans le deuxième cas, en ne saisissant uniquement les 53 molécules demandées par la charte des AOP, nous perdrons de l'information.

Le dernier cas, noter uniquement les molécules détectées nous permet d'avoir une vision juste de l'analyse en ayant un fichier visible.

Avec l'aide d'un laboratoire, nous avons mis au point ce fichier, sur ses conseils nous avons organisé notre fichier. Seules les molécules détectées seront notées, cependant afin d'avoir les précisions concernant l'analyse effectuées, le nombre de molécules recherchées sera spécifié.

Nous avons ajouté la méthode d'analyse et classé les substances en trois catégories :

- Les substances actives retrouvées inférieures aux LMR (nom et valeur)
- Les substances actives retrouvées supérieures aux LMR (nom et valeur)
- Les substances actives retrouvées et non autorisées (nom et valeur)

Le tableau qui a été envoyé au laboratoire figure en annexe V

## 5. L'officialisation des échanges : la mise en place de conventions

Afin de mettre au clair et formaliser les échanges de données concernant les analyses de résidus des conventions ont été mises en place. Ces conventions permettront de définir la confidentialité des données, l'autorisation d'envoi des données des adhérents par les laboratoires, les modalités d'envoi de ces données.

Une convention tripartite, entre AOP, laboratoire et entreprise a été envisagée, cependant les entreprises travaillent très souvent avec plusieurs laboratoires. Le nombre de conventions aurait alors été trop important (plus de 45).

De ce fait nous avons choisi de mettre en place des conventions entre les AOP Pêches-Nectarines et Abricots France et chaque laboratoires. 8 conventions ont donc été mises en place.

Ces conventions validées par Vincent FAUGIER et Bruno DARNAUD, les présidents des AOP Abricots et Pêches-Nectarines de France définissent :

- L'engagement du laboratoire à fournir aux AOPn, au format précisé, les données des résultats d'analyses de résidus leurs adhérents
- Le délai de remise de ce fichier aux AOPn

Afin que les AOP s'engagent à la confidentialité des données de leurs adhérents, une attestation de cet engagement leur a été envoyée. Ainsi en contrepartie, les entreprises doivent fournir aux laboratoires un accord de transmission de leurs résultats d'analyses de résidus aux AOP.

### 5.1. Un bilan positif des démarches effectuées

Le manque de communication et le manque de temps des entreprises pendant la campagne de production a ralenti les procédés de la mise en place. Cependant, au 15 août 2013, malgré certaines hésitations, 27 adhérents (sur 32) ont fait parvenir aux AOPn leur accord pour que les laboratoires envoient directement à ces AOPn leurs analyses synthétisées.

Concernant les laboratoires, 5 d'entre eux ont déjà retourné la convention signée qui les engage à fournir aux AOP les données d'analyses de résidus des adhérents. Les 3 laboratoires qui ne l'ont pas encore renvoyée se sont engagés à participer à cette base de données, et vont prochainement la retourner aux AOP.

## 6. Qu'en est-il des autres AOPn ?

---

### 6.1. L'Association Nationale Pomme Poire

---

Pendant une vingtaine d'année le CTIFL a enrichi une base de données des résultats d'analyses de résidus avec les données des adhérents à l'Association Nationale Pomme Poire. Depuis 2 ans l'ANPP a changé de fonctionnement. Actuellement Pierre Varlet, demande aux laboratoires de constituer eux même la base de données lorsque les analyses sont effectuées.

L'envoi des résultats par les laboratoires à l'ANPP se fait en février. Les laboratoires complètent un tableau (au format défini par l'ANPP), ce tableau contient une liste de 150 molécules analysées.

Pour eux cette base de données est une référence et un signe de suivi qualité, cette base de données est notamment utilisée lors de présentation de la filière et de la charte afin d'ouvrir des marchés à l'export par l'ANPP.

L'AOP Prune et les AOP Cerises de France et Raisin de Table n'ont pas de base de données de résidus. Mais cet outil intéresse les AOP Cerises et Raisin. En effet, elles en ressentent le besoin, puisque sur demande de la DGAL (Direction Générale de l'Alimentation) elles doivent fournir un grand nombre d'analyses de résidus de leurs adhérents montrant le respect de la législation d'une certaines molécule.

Les AOP Pêches-Nectarines et abricots ont donc le même fonctionnement que l'ANPP concernant la gestion des résultats d'analyses de résidus. Cependant l'ANPP a un grand pas d'avance, leur base de données recense des analyses depuis plus de 20 ans.





## D. A quels enjeux des AOP répondent ces outils au sein des AOP Pêches-Nectarines et Abricots de France

---

Ces trois outils techniques, même s'ils ne sont pas directement liés les uns aux autres, participent à répondre aux enjeux des AOP Pêches-Nectarines et Abricots et permettent d'assurer à leur niveau le pilotage de la filière.

### *1. Des réponses aux enjeux techniques de la filière*

---

- Les chartes de production fruitière intégrée

Il est évident que l'engagement des producteurs dans ces chartes comporte des avantages, en particuliers financiers avec des aides octroyées par le biais de programmes opérationnels. Cependant ces chartes de production intégrée d'abricot et de pêche-nectarine ont permis de fédérer les producteurs lors de leur mise en place, notamment en répondant aux enjeux techniques de la production. Elles permettent de lier les entreprises de production aux stations d'expérimentation : la SERFEL, la SERFRA, le CENTREX et centre technique le CTIFL.

- L'inventaire des vergers

Chaque année un bilan concernant l'inventaire des vergers est envoyé aux entreprises. Ce bilan recense, les surfaces d'abricotiers et de pêcheurs réparties dans les 3 bassins de production, la structure des exploitations, l'âge des vergers, le taux de renouvellement des vergers dans les trois bassins de productions, les variétés dominantes, les variétés les plus plantées l'année en cours, le potentiel de production de l'année et des 3 prochaines et les évolutions des potentiels par variété. Ce bilan permet aux entreprises de se situer et d'avoir une vision exhaustive de l'offre collective.

- La base de données d'analyses de résidus

Une base de données d'analyses de résidus permettrait aux AOP Pêches-Nectarines et Abricots d'avoir une vue d'ensemble concernant les résidus sur les produits de leurs adhérents.

Cela permettrait d'avoir des échanges techniques avec la production, notamment sur le plan d'analyse des résidus de la charte, de nouvelles molécules à intégrer, des recommandations et des mesures si trop de dépassement de LMR pour certaines molécules.

Cette base de données permettrait donc d'avoir un état des lieux concernant les résidus au sein de la filière permettant d'envisager des mesures ou de discuter avec les autorités de la nécessité de certains produits.

## 2. Des réponses aux enjeux économiques de la filière

---

- Les chartes de production fruitière intégrée

Ces démarches permettent de répondre à certains enjeux commerciaux, notamment **l'ouverture des marchés**. En effet, l'AOP Abricots de France a fait une demande à France AgriMer pour la constitution d'un dossier permettant l'export des abricots aux Etats Unis et Brésil. La charte va donc être traduite, une analyse des risques phytosanitaire va être effectuée, ceci permettant de répondre aux exigences de chaque pays

La reconnaissance de cette charte est grandissante vs à vis des acheteurs et de la grande distribution. Cette démarche suit le même chemin que celle mise en place par l'ANPP. En effet, le logo « Vergers Ecoresponsables » permettant d'identifier les produits issus de la production règlementée par cette charte met en valeur le travail des producteurs auprès de la **distribution**.

- L'inventaire des vergers

L'inventaire des vergers permet aux AOP de travailler sur la segmentation. En collaboration avec le CTIFL, l'AOP Pêches-Nectarines a mis en place des barquettes « 4 fruits à haute qualité gustative ». Afin de mettre en place le cahier des charges de ce produit, une réflexion sur les variétés de pêches et nectarines a été faite. L'inventaire des vergers a permis de connaître les potentiels de production des variétés recensées, ainsi que leur calendrier de récolte. Avec l'aide du CTIFL, le cahier des charges a été défini avec les variétés ayant un taux de degré brix élevé et dont les volumes produits par les adhérents de l'AOP sont suffisants et couvrent la période juillet-août.

- La base de données d'analyses de résidus

Cette base de données permettrait de soutenir les bonnes pratiques des arboriculteurs et de les présenter afin de montrer le sérieux de la filière. Cela permettrait de renforcer le sérieux de la charte.

Une base de données d'analyses de résidus est également un outil indispensable dans le cadre d'une gestion de crise. L'exemple de la **crise médiatique, supportée par la filière de la fraise**, nous montre l'importance de la question des résidus chez les consommateurs et de l'importance des AOPn pour la gestion de crise.

L'Enquête EXPERT 2 : Des pesticides interdits et des Perturbateurs Endocriniens (PE) dans des fraises réalisée par Générations Futures, publiée le 9 juillet 2013, a rapidement fait polémique. En seulement deux jours, elle a été citée à 32 reprises dans la presse et les médias, ainsi on a pu lire : Les fraises françaises et espagnoles malades de leurs pesticides dans Le point, Des pesticides interdits retrouvés dans des fraises sur TF1/LCI, Gare aux pesticides dans les fraises sur Europe1.fr, Pesticides : faut-il arrêter de manger des fraises ? dans Marie Claire, La fraise, cocktail de saveurs et de pesticides sur France TV...

Entretien avec Caroline GRANADO, Animatrice de l'AOPn Fraise de France. Cette association regroupe 500 producteurs en France.

Les journalistes ont repris les informations directement depuis le communiqué de presse sans réellement étudier le dossier. Au sein de l'AOP Fraise de France, ce communiqué de presse a été étudié et un argumentaire a été construit. Cet argumentaire était construit en trois points :

- La filière condamne l'utilisation de produit phytopharmaceutique interdit
- Les producteurs sont engagés au respect des cahiers des charges clients et à leurs programmes d'analyses
- Les adhérents de l'AOPn Fraise de France revendiquent leur engagement à la démarche Dephy Ecophyto 2018

La réactivité de l'AOP a permis de calmer la polémique. Ce rapport n'a finalement pas eu de grande conséquence, et n'a pas alerté les populations, dès le lendemain on pouvait lire : Nouvel épisode du feuilleton « fais-moi-peur » de Générations Futures sur forum Phyto.fr, Occupe toi de tes fraises ! dans Vegetable.

Une base de données aurait soutenu les propos et garanti un suivi sérieux de la question des résidus dans la filière. Dans l'AOPn Fraise de France, cette base de données est en construction.

Le fait que l'ensemble des journaux et médias reprennent aussi rapidement cette information montre que la question des résidus est d'actualité et inquiète les consommateurs. Une base de données est donc un réel outil technique qui permet de montrer les bonnes pratiques des arboriculteurs et sur lequel la filière peut s'appuyer en cas de crise.

# Discussion – Conclusion

---

Ces trois outils techniques, même s'ils ne sont pas directement liés les uns aux autres, participent à répondre aux enjeux des AOP Pêches-Nectarines et Abricots et permettent d'assurer le pilotage de la filière.

## *1. Les chartes de production intégrée des AOP Pêches et Abricots*

---

Les chartes des PFI des AOP constituent un socle commun pour le travail des entreprises. Il faut encourager l'ensemble des producteurs à y adhérer. En ayant adopté les démarches instituées par l'ANPP, notamment le logo « Vergers Ecoresponsables » ces chartes profitent de la communication faite par cette association nationale. Les chartes sont donc un élément moteur pour les AOP Pêches-Nectarines et Abricots.

Le logo vergers écoresponsables est pour l'instant relayé par une ou deux enseignes de la grande distribution. Il faut profiter de cet élan et diffuser cette démarche aux autres enseignes. L'AOP aurait donc intérêt à rencontrer les responsables qualité ou/et marketing des enseignes afin de leur expliquer la démarche. Il s'agit d'une première étape qui permettrait finalement de toucher le consommateur.

Cette démarche a donc un potentiel important. Afin de faire connaître cette démarche auprès des consommateurs l'ANPP lance pour la troisième année les « vergers ouverts ». A l'occasion de la nouvelle récolte, les producteurs de pommes invitent des visiteurs à découvrir leur métier et leurs pratiques dans leurs vergers écoresponsables. Cette action permet aux consommateurs de se rapprocher de la production et permet aux arboriculteurs de s'approprier la démarche des vergers écoresponsables.

Les AOP Pêches-Nectarines de France doivent également faire connaître cette démarche et mettre en place des actions qui permettent de faire découvrir et sensibiliser les individus aux pratiques culturelles dans les vergers. Cela peut passer par des actions semblables aux « vergers ouverts » de l'ANPP mais également par d'autres actions telles que la présence et l'animation de la démarche sur les réseaux sociaux.

La dénomination de ces chartes porte à confusion, en effet, officiellement appelée « Charte nationale de production fruitière intégrée », on retrouve d'autres appellations. Par exemple « Charte qualité des arboriculteurs de France » figure au dessous du logo Vergers Ecoresponsables, « La Charte Qualité (Production Fruitière Intégrée) » figure sur le site Internet de l'AOP Abricots de France, « Charte des vergers écoresponsables » correspond à l'appellation en interne. La multiplicité des appellations est un frein à la compréhension. Cette charte étant amenée à se développer, il faudrait que l'ensemble de la profession se mette d'accord sur une dénomination qui limiterait la confusion.

## 2. L'inventaire des vergers

---

L'inventaire des vergers au sein des AOP Pêches-Nectarines et Abricots de France est un outil indispensable. Il constitue un socle d'informations et permet aux AOP de répondre à certains de leurs enjeux. Il permet notamment d'avoir une vision globale du potentiel des vergers et de leurs évolutions. A travers cette étude on a pu se rendre compte que cet inventaire est difficile à plusieurs niveaux.

- Au niveau des entreprises qui font très souvent plusieurs saisies
- Au niveau des AOPn qui passent du temps à réclamer les mises à jour des inventaires à leurs adhérents, et à assembler les données
- A l'échelle nationale, le Service de la Statistique et de la Prospection passe beaucoup de temps à obtenir ces informations.

Les entreprises ont mis du temps à s'adapter au logiciel de saisie Pleneculture®. Les animateurs des AOPn ont également passé beaucoup de temps à faire les modifications, donner les explications de fonctionnement, les mises à jour et les rappels de mises à jour. Cependant 3 ans après sa mise en place, il semble que ces efforts ont été efficaces, puisque presque toutes les entreprises ont leur inventaire à jour sur le logiciel. La mise en place de conventions a permis d'officialiser et structurer ces échanges et le passage dans chaque entreprise à ce sujet a permis d'encourager les saisies.

En 2009, le choix de l'outil Pleneculture® était un bon choix, puisque c'est un outil peu onéreux qui permet aux AOP d'avoir toutes les données d'inventaires des vergers d'entreprises au même format. Cependant les AOP sont très dépendantes de la société informatique pour certaines opérations. Les interventions de cette société, qui est très peu disponible, sont des freins à l'optimisation des résultats obtenus grâce à cet outil. En mettant en place des conventions de transferts d'inventaire de vergers avec les entreprises, les AOP se rendent de plus en plus dépendant de cette société. Il serait donc capital de redéfinir et les accords et principes de travail que les AOP ont signé avec cette société.

L'outil que proposent les AOP Pêches-Nectarines et Abricots permet uniquement la saisie des blocs parcellaires. Actuellement dans les entreprises, les pratiques techniques sont encore très souvent enregistrées sur papier. Cette tendance est à la baisse, et l'enregistrement informatique prend le dessus. Dans le futur, les entreprises vont donc certainement opter pour un logiciel permettant de combiner la traçabilité en station, les interventions techniques et les données d'inventaires vergers. Cela risque de compliquer le travail des AOP. En effet, on retrouvera de moins en moins d'entreprises dans le cas N°1 (voir tableau 8), c'est-à-dire utilisant le logiciel d'inventaire des AOP qui sera alors jugé "incomplet". On retrouvera alors de plus en plus de logiciel "complet" au sein des entreprises. Si les entreprises choisissent majoritairement le logiciel complet proposé par la société Plenetude Informatique, la pérennité du système est assurée. Cependant, si les entreprises choisissent d'autres fournisseurs informatiques les AOP Pêches-Nectarines devront peut-être remettre le choix de leur outil en question.

Cependant, dans tous les cas de figure, une des missions des AOPn est d'organiser de la filière. Cette organisation passe évidemment au minimum par une dénomination commune des variétés à travers leurs codes. Ces codes doivent être institués par les AOPn. Afin que l'ensemble des utilisateurs (entreprises, organismes) puissent avoir accès à ses codes, il faudrait que toutes les

AOPn mettent en place une plateforme commune. Dans cette plateforme l'ensemble des variétés, leur différente dénomination, et leur code correspondant seraient listés. Cette plateforme serait mise à jour par chaque AOP pour ses produits concernés. Ainsi, il s'agirait d'un socle commun répertoriant de façon officielle les variétés et leur code. Les entreprises, les organismes (SSP, AOPn, ...) pourraient ainsi consulter cette plateforme afin d'adopter un langage commun.

L'information contenue et analysée dans cet outil est actuellement communiquée aux entreprises adhérentes. Cependant nous n'avons pas est-elle un outil d'aides à la décision de plantations pour les arboriculteurs ?

Afin d'avoir une vision globale, il faudrait combiner cette information avec celles recueillis par le Service de la Statistique et de la prospection sur tous les inventaires nationaux. De même il serait intéressant pour les arboriculteurs de savoir quelle politique de plantation ont les autres pays producteurs. De cette façon ils auraient une bonne idée de l'offre et pourraient éventuellement ouvrir des marchés à l'export.

### ***3. La base de donnée d'analyses de résidus***

---

Les démarches pour la mise en place de la base de données commune des analyses de résidus de produits phytosanitaires sont effectuées. Ces démarches ont pris du temps puisqu'elles ont été initiées lors de la pleine période de production de pêche et d'abricot. Dans cet intervalle de temps les entreprises ont très peu de temps à accorder aux nouvelles démarches.

Les résultats concrets de cette base de données arriveront après la fin de la saison de production c'est-à-dire en octobre. Lors des différentes étapes de mise en place, nous avons pu rencontrer certaines réticences de la part des laboratoires et des entreprises.

Certains laboratoires étaient réticents à la participation à cette base de données. En effet, ces laboratoires ne ressentent pas le besoin de se démarquer de la concurrence, par conséquent ne veulent pas fournir l'effort demandé pour remplir cette base de données. Finalement, en leur rappelant les enjeux, tous les laboratoires ont accepté cette demande.

Les réticences des entreprises étaient dues au manque de communication sur la mise en place de cette base de données, sur ces enjeux et son importance. De plus ces entreprises ne voulaient pas se pencher sur cette question par manque de temps. Cependant même après quelques explications, certaines entreprises se sont montrées sur la réserve. En effet, cette base de données oblige les entreprises à être transparentes concernant la question des résidus, pour certaines cette obligation ne leur convient pas.

La réticence des entreprises nous pousse à nous demander si cette base de données reflètera avec exactitude les résultats d'analyses de résidus. En effet, comment savoir si, après réception d'une analyse avec des taux de résidus importants, les entreprises ne vont pas demander au laboratoire de ne pas faire paraître cette analyse dans la base de données des AOPn ? Pour palier à cette éventualité, des explications et présentations présentant les enjeux d'une telle base de données devront être faits en préparation de la prochaine campagne aux responsables « technique et qualité » des entreprises.

Les premiers retours de tableaux permettront de se faire une idée sur le fonctionnement des AOP concernant cet outil et des résultats obtenus. Il sera alors intéressant d'exploiter les données afin de

voir si des modifications de formes, de fond ou organisationnelles sont à envisager. Ces résultats pourraient également influencer le « plan d'analyse des résidus » des chartes

Les entreprises sont engagées dans les chartes de production fruitière intégrée des AOP. Ces entreprises sont engagées au respect de leur cahier des charges. Afin de consolider ces chartes et afin d'améliorer la « participation » du nombre d'entreprises à la base de données et aux mises à jour d'inventaire des vergers, les AOP devraient inclure dans le cahier des charges des chartes :

- L'obligation d'avoir un inventaire des vergers à jour sur le logiciel Pleneculture (par saisie directe ou transfert depuis un autre outil)
- L'obligation des entreprises à autoriser les laboratoires à envoyer leurs données d'analyses de résidus aux AOP

Ainsi, en cas de non respect d'un des deux points, les AOP Pêches-Nectarines et Abricots pourraient refuser la conformité des entreprises aux chartes de production fruitière intégrée. Ceci encouragerait la participation des entreprises.

Les chartes nationales sont donc amenées à se développer. En prenant de plus en plus d'importance au sein de la filière, elles évincent peu à peu les chartes régionales. Cependant, le service technique (audit interne, suivi de petite structure ...) dont bénéficiaient les adhérents aux démarches régionales n'existe pas au sein de ces AOPn. Ce service va manquer au sein de la filière.

Le logo « Vergers Ecoresponsables » est par conséquent lui aussi amené à se développer, les AOP Pêches-Nectarines et Abricots de France doivent donc envisager de mettre en place des contrôles en station. En effet, des abus ou des non respects pourraient entacher cette reconnaissance.

Nous en venons donc à la conclusion que l'absence d'un service technique au sein des AOP est une faiblesse. Ce service technique ou commission technique permettrait également de prendre des mesures concernant les résultats d'analyses de résidus. En effet, le développement de ces outils techniques nécessite un suivi particulier.

La réforme de 2008 a donc permis de fédérer la production à **l'échelle nationale**, notamment avec la charte. Cependant en organisant la production par produit elle ne facilite pas toujours le fonctionnement des entreprises. Le cas des saisies des inventaires des vergers est un bon exemple. Ce dernier nous montre également que plus de communication et d'échanges d'expériences doivent être effectués entre toutes les AOPn.



## BILIOGRAPHIE - SITOGGRAPHIE

Aknin, A., Froger, G., Géronimi, V., Méral, P., and Schembri, P. (2002). Environnement et développement. Quelques réflexions autour du concept de "développement durable." GEMDEV-C3ED Séminaire GEMDEV.

Aubertot (2010). Guide pratique pour la conception de système de cultures plus économes en produits phytosanitaires. Consulté le 10 août 2013. [http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/GUIDE\\_STEPHYopt.pdf](http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/GUIDE_STEPHYopt.pdf)

Bellon, S., de Sainte Marie, C., Lauri, P.-É., Navarrete, M., Nesme, T., Plénet, D., Pluvinage, J., and Habib, R. (2006). La production fruitière intégrée en France: le vert est-il dans le fruit? *Courr. L'Environnement L'INRA* 53, 5–18.

Collectif Agreste (2007). Enquête sur la structure des vergers en 2007. Consulté le 10 août 2013. <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/productions-vegetales-528/vergers-et-fruits/>

Collectif ANPP ANPP: Bienvenue sur notre portail internet. Consulté le 20 août 2013. <http://www.pommespoires.com/index.aspx>.

Collectif AOP Pêches-Nectarines de France (2012). Inventaire des vergers de pêches et nectarines. Document interne.

Collectif AOP Abricots de France (2012). Inventaire des vergers d'abricots. Document interne.

Collectif Autorité européenne de sécurité des aliments (2013). Limites maximale de résidus. Consulté le 1<sup>er</sup> août 2013. <http://www.efsa.europa.eu/fr/pesticides/mrls.htm>

Collectif Chambre agriculture Bouches du Rhône (2013). La note du pole qualité -Tout savoir sur la certification GlobalGAP. Consulté le 10 août 2013. [http://www.agri13.fr/fileadmin/agriculture/docs/Qualite/NPQ\\_8-02-2013.pdf](http://www.agri13.fr/fileadmin/agriculture/docs/Qualite/NPQ_8-02-2013.pdf)

Collectif Chambre Agriculture. Logiciel Mes Parcelles. Consulté le 10 juillet 2013. <http://www.chambres-agriculture.fr/outils-et-modules/actualites/article/mes-prcelles-au-sima/>

Collectif CNFO (2009). Compte Rendu de CNFO. Document Interne

Collectif CNFO (2011). Note aux opérateurs Commission nationale des fonds opérationnels (CNFO). Document interne.

Collectif Commission Européenne (2011). RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) N o 543/2011 DE LA COMMISSION du 7 juin 2011 portant modalités d'application du règlement (CE) n o 1234/2007 du Conseil en ce qui concerne les secteurs des fruits et légumes et des fruits et légumes transformés.

Collectif Conseil national de l'information statistique (2011). Avis d'opportunité - Enquête « Inventaire annuel national des vergers ». Consulté le 10 août 2013. <http://www.cnis.fr/cms/telechargerAvis;jsessionid=F89B2D07BF3DBCD04A51661F5104F9CA?ficheAvis=AVI-AO-SSP-INVENTAIRE-PHYTOFRUITS-13-W>

Collectif DRAAF Rhône Alpes (2013). Enquête Inventaire national des vergers - DRAAF Rhône-Alpes. Consulté le 12 juillet 2013. <http://draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Enquete-Inventaire-national-des>.

Collectif Infoverte. Logiciel Ivisio. Consulté le 10 juillet 2013. <http://www.informatiqueverte.fr/produit/ivisio>

Collectif Isagri. Logiciel de gestion de parcelles. Consulté le 10 juillet 2013. <http://www.isagri.fr/BibliFrontOffice/Default.aspx?idnode=4430>

Collectif Ministère agriculture (2008). Charte nationale définissant les conditions économiques d'insertion des AOP dans l'organisation économique des fruits et légumes. Consulté le 20 mai 2013. [http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/charte\\_natio\\_gouv\\_fruileg080530.pdf](http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/charte_natio_gouv_fruileg080530.pdf)

Collectif Ministère agriculture Présentation - Commission nationale des Programmes opérationnels - Appui à la filière - Fruits et légumes - FranceAgriMer. Consulté le 20 août 2013. <http://www.franceagrimer.fr/filiere-fruit-et-legumes/Appui-a-la-filiere/Commission-nationale-des-Programmes-operationnels/Presentation>.

Collectif Ministère Agriculture (2011a). La Commission Nationale de la Certification Environnementale (CNCE) - Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Consulté le 5 mai 2013. <http://agriculture.gouv.fr/commission-nationale-certification-environnementale>.

Collectif Ministère Agriculture (2011b). Une certification environnementale pour les exploitations agricoles. Consulté le 5 mai 2013. <http://agriculture.gouv.fr/Liste-des-demarches-reconnues-par>.

Collectif Ministère Agriculture (2013). Liste des démarches reconnues par le Ministère de l'Agriculture - Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Consulté le 20 août 2013. <http://agriculture.gouv.fr/Liste-des-demarches-reconnues-par>

Collectif Neotic. Agreo gestion de production. Consulté le 10 juillet 2013. <http://www.neotic.fr/fr/pages/agreo-gestion-de-production>

Darmont (2002). Base de données. Consulté le 10 août 2013. <http://eric.univ-lyon2.fr/~jdarmon/docs/m1esfi-bd.pdf>

Dron, D. (2003). Agriculture, territoire, environnement dans les politiques européennes. Dossiers de l'environnement de l'INRA n°23. Paris.182p.

Habib, R., Bellon, S., Codron, J.M., Gendrier, J.P., Lescourret, F., Lauri, P.E., Lespinasse, Y., Navarrete, M., Plenet, D., and Pluvinage, J. (2000). Développement de la Production Fruitière Intégrée: de nouveaux enjeux pour la recherche agronomique. In 4th European IFSA Symposium "European Farming and Rural Systems Research and Extension into the Next Millenium: Environmental, Agricultural and Socio-economic Issues", Volos, Greece,.

Kosciusko-Morizet, and Le Maire (2011). Arrêté du 20 juin 2011 portant application de l'article D. 617-3 du code rural et de la pêche maritime et arrêtant le référentiel relatif à la certification environnementale des exploitations agricoles. *Texte 30*.

Malavolta, C., Cross, J.V., Cravedi, P., and Jörg, E. (2003). Guidelines for integrated production of stone fruits. Bull. OILB Srop Vol 26, 7.

Massot, A. (2013). Le premier pilier de la PAC. L'organisation commune de marché unique. Consulté le 4 juin 2013. [http://www.europarl.europa.eu/ftu/pdf/fr/FTU\\_4.2.3.pdf](http://www.europarl.europa.eu/ftu/pdf/fr/FTU_4.2.3.pdf)

Meifert EUREPGAP. Historique. Consulté le 10 août 2013. <http://www2.globalgap.org/about.html>

Mordant, J. (2004). Audit de la filière fruits et légumes. Rapport N° : C-2004-T-98. Consulté le 4 juin 2013. [http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/audit\\_fruits\\_legumes280604.pdf](http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/audit_fruits_legumes280604.pdf)

Praly, C. (2010). Nouvelles formes de valorisation territoriale en agriculture - Le cas de l'arboriculture de la Moyenne Vallée du Rhône. Consulté le 4 juin 2013. [http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2010/praly\\_c#p=0&a=top](http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2010/praly_c#p=0&a=top)

Pujol, R.M., and Tarin, R.M. (2004). Les Rapports entre l'éducation environnementale et l'éducation du consommateur. Consulté le 10 août 2013. <http://www.aede.eu/fileadmin/docs/project/gedecite/french/chapter71.pdf>

Stancu, C. (2013). Development of stone fruit market in the EU (Bruxelles). European Commission DG Agriculture and Rural Development (DG AGRI). [http://ec.europa.eu/agriculture/fruit-and-vegetables/product-reports/peaches-and-nectarines/expert-group/stone-fruit-slides\\_2012-06-06\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/agriculture/fruit-and-vegetables/product-reports/peaches-and-nectarines/expert-group/stone-fruit-slides_2012-06-06_en.pdf)

Valigny (2008). Avis n° 08-A-07 du 7 mai 2008 relatif à l'organisation économique de la filière fruits et légumes. Conseil de la concurrence.

ANNEXE I : Page d'accueil des entreprises du logiciel Pleneculture®

Gestion Parcelleire - Version 1.13Z - aoppeche - [ \* ]      FR Français (France)      ?

Fichiers    Parcelles    Etat sur parcelle    Prévisionnel    Matériel    Personnel    Stock    Structures    Messagerie

## Mes Cultures

Groupe: HERMITAGE BA    Exploitation: COTEAU SUD (EARL)    Exercice: 2013

Tout

Liste    Calendrier

Synthèse

Filtres

**Parcelles**

Nouvelle Parcelle

Modifier Parcelle

Supprimer Parcelle

Nouvelle Parcelle et culture

Référence cadastrale

Prév. plantation

Cultures

Interventions

Annonces/prévisior

Groupes cultures

Stock

Personnels

Matériels

Bilans

Fichier tiers

Fermer

Type	Commune de réf.	N° parcelle	N° Culture	Espèce	Variété	Porte Greffe	Surface calculée	Date début	Date fin	Mdc	Exploitation	Nom Parce
Arboricole	LARNAGE	1	1	ABRICOT	BERGERON	CHANTURGU	1.1104	01/01/1981	01/01/2021	PLEIN CHAMP	COTEAU SUD	PPBE
Arboricole	LARNAGE	3	3	ABRICOT	ORANGERED® Barth	CHANTURGUE	0.3150	01/01/2000	01/01/2040	PLEIN CHAMP	COTEAU SUD	( ROOR
Arboricole	LARNAGE	4	4	ABRICOT	BERGERON	CHANTURGUE	1.2100	01/01/1983	01/01/2023	PLEIN CHAMP	COTEAU SUD	( GMBE
Arboricole	LARNAGE	5	5	ABRICOT	TOM COT® Toyaco	CHANTURGUE	0.5535	01/01/1994	01/01/2034	PLEIN CHAMP	COTEAU SUD	( GMTC
Arboricole	LARNAGE	6	6	ABRICOT	PINKCOT® Cotpy	CHANTURGUE	0.2093	01/01/1998	01/01/2038	PLEIN CHAMP	COTEAU SUD	( GMPK
Arboricole	LARNAGE	9	9	ABRICOT	EARLY BERGERON cov	CHANTURGUE	0.2500	01/01/1999	01/01/2039	PLEIN CHAMP	COTEAU SUD	( GMEB
Arboricole	LARNAGE	13	13	ABRICOT	ORANGERED® Barth	CHANTURGUE	0.3750	01/01/2001	01/01/2041	PLEIN CHAMP	COTEAU SUD	( GMOR
Arboricole	LARNAGE	14	14	ABRICOT	SYLRED cov	CHANTURGUE	0.3950	01/01/2004	01/01/2044	PLEIN CHAMP	COTEAU SUD	( GMSY
Arboricole	LARNAGE	16	16	ABRICOT	BERGECOT	CHANTURGUE	0.4000	01/01/2005	01/01/2045	PLEIN CHAMP	COTEAU SUD	( GMBE
Arboricole	LARNAGE	17	17	ABRICOT	TARDIF DE TAIN	PRUN. MARIAN	1.1375	01/01/1992	01/01/2032	PLEIN CHAMP	COTEAU SUD	( CTTT
Arboricole	LARNAGE	18	18	ABRICOT	BERGERON	PRUN. MARIAN	0.8225	01/01/1985	01/01/2025	PLEIN CHAMP	COTEAU SUD	( CTBE
Arboricole	LARNAGE	19	19	ABRICOT	BERGERON	CHANTURGUE	3.3900	01/01/1995	01/01/2035	PLEIN CHAMP	COTEAU SUD	( MABE
Arboricole	LARNAGE	21	21	ABRICOT	BERGERON	CHANTURGUE	2.0125	01/01/1984	01/01/2024	PLEIN CHAMP	COTEAU SUD	( HEBE
Arboricole	LARNAGE	22	22	ABRICOT	TARDIF DE TAIN	CHANTURGUE	0.3200	01/01/1984	01/01/2024	PLEIN CHAMP	COTEAU SUD	( HETT
Arboricole	LARNAGE	23	23	ABRICOT	BERGERON	CHANTURGUE	0.5400	01/01/1985	01/01/2025	PLEIN CHAMP	COTEAU SUD	( CHBE
Arboricole	LARNAGE	27	27	ABRICOT	AB 27-82	FRANC SYLVE	0.2340	01/01/2004	01/01/2044	PLEIN CHAMP	COTEAU SUD	( PEINRA1
Arboricole	LARNAGE	28	28	ABRICOT	CANDIDE	CHANTURGUE	0.1800	01/01/2004	01/01/2044	PLEIN CHAMP	COTEAU SUD	( PEINRA2
Arboricole	LARNAGE	34	34	ABRICOT	TARDIROUGE® Revlar	CHANTURGUE	0.5250	01/01/2002	01/01/2042	PLEIN CHAMP	COTEAU SUD	( POTR
Arboricole	LARNAGE	35	35	ABRICOT	ORANGERED® Barth	CHANTURGUE	0.2160	01/01/2000	01/01/2040	PLEIN CHAMP	COTEAU SUD	( POOR
Arboricole	LARNAGE	36	36	ABRICOT	PINKCOT® Cotpy	CHANTURGUE	0.3533	01/01/1998	01/01/2038	PLEIN CHAMP	COTEAU SUD	( POPK
Arboricole	LARNAGE	38	38	ABRICOT	TARDIF DE TAIN	CHANTURGUE	2.1533	01/01/1992	01/01/2032	PLEIN CHAMP	COTEAU SUD	( TRTT

ANNEXE II : Champs à renseigner pour la saisie d'un bloc parcellaire (Parcelle + culture) dans le logiciel Pleneculture®

### Construction d'une parcelle

Les champs obligatoires sont marqués d'une \*

Exercice

\* Exploitation

\* Nom

Date achat

Type de parcelle

Longueur  Largeur

Date de création  Date de modification

Les champs obligatoires sont marqués d'une \*

Département :

Commune de référence

Lieudit de référence

\* Ref Cadastrale

\* Surface Cadastreale  Ha

Surface Exploitable  Ha

Coordonnées GPS (séparées par ".")

Aire d'appellation

Les champs obligatoires sont marqués d'une \*

**a**

\* Campagne

Sous campagne

\* Type culture

\* Mode culture

Type de production

\* Date plantation

\* Nom Culture

N° de bloc externe

Culture active

Coordonnées GPS (séparées par ".")

**b**

\* Espèce

Variété

Porte greffe

Réf. du plant

Fournisseur Semence

Fournisseur plant

\* Début culture

\* Fin Culture

1ere semaine de récolte

Nombre de semaine de récolte

Date de création  Date de modification

**a Plantation**

Distance entre rangs  M

Distance sur rang  M

Nb plants

Surface plantée  Ha

**d Conduite**

Mode production

Forme

Exposition

Hauteur

Clone

**Affectation**

Cahier des charges

Equipement de la culture

**e Rendement**

Coefficient production

Décalage production



ANNEXE III : Liste des remarques et attentes recensées par les entreprises et AOP concernant l'utilisation du logiciel Pleneculture® (Page 1/4)

Remarques	Nombre d'entreprises ayant fait la remarque
C'est un travail supplémentaire et une perte de temps	12
Logiciel trop lent	11
Il n'est pas possible de rentrer toutes les espèces	5
Aimerait transférer leur inventaire verger directement sur Pleneculture	5
Le programme a cessé de fonctionner (quand on clique sur "éditer culture" et "prévisions de récolte" : on coche détail par exploitation et prévisionnel par espèce et par semaine)	4
Logiciel difficile d'utilisation (en comparaison à Excel)	4
Dépendance de l'AOP pour les variétés (envoyer un mail ...)	3
Processus long pour entrer le logiciel (entrer 2 ou 3 fois son code et mot de passe)	3
Pas besoin d'historique 2011 ou 2012, préférence pour un logiciel facile d'utilisation l'année actuelle, et la possibilité de sauvegarder tout sur Excel quand l'année est terminée	2
Parcelles arrachées apparaissent dans le bilan et faussent les inventaires	1
Les parcelles en terre nue apparaissent toujours	1
Suivi par les AOP Pêches-Nectarines et Abricot : quand il y a un souci, les animatrices sont très agréables	1
947 parcelles sont sans culture (certainement du a la procédure de suppression de parcelle)	AOP
503 parcelles+culture (abricot et pêche/nectarine) qui apparaissent dans l'inventaire alors que la fin de culture est antérieure au 31/12/12, ce qui équivaut à 278 hectares	AOP
Dans certains inventaires la date de début est égale à la date de fin, erreur de procédure	AOP

Attentes des OP sur le logiciel	Nombre d'entreprises ayant fait la remarque
<b>Apparence du logiciel</b>	
Aimerait que chaque OP puisse choisir la présentation de la page d'accueil (les colonnes apparentes) et que cette présentation reste lors de la prochaine connexion	5
Ajuster la largeur des colonnes sur la page d'accueil (exemple : on ne voit pas en entier la date début de culture) et dans les fichiers tiers	1
Aimerait que chaque OP puisse choisir la présentation des colonnes des fichiers tiers et que cette présentation reste lors de la prochaine connexion	1
Ne pas afficher les producteurs qui ne sont plus actifs (ou au moins les différencier de ceux qui le sont)	1
Ajouter une ligne "Surface totale" sur la page d'accueil	1
Ils voudraient quelque chose de plus joli, un logiciel plus attrayant	1
Il faudrait accentuer la différence visuelle entre les boutons auxquels les OP ont accès et les autres boutons inactifs	1
Pouvoir mettre certaines lignes en couleur	1

ANNEXE III : Liste des remarques et attentes recensées par les entreprises et AOP concernant l'utilisation du logiciel Plenculture® (Page 2/4)

Attentes des OP sur le logiciel	Nombre d'entreprises ayant fait la remarque
<b>Editions de l'inventaire</b>	
Faire des impressions directes de l'inventaire en format édité	3
Dans les éditions de cultures il faudrait rajouter le cahier des charges.	2
Dans l'édition, supprimer la surface estimée, la surface calculée est suffisante	1
Dans certaines éditions, il y a des producteurs sans exploitations (qui n'existent plus) mais ils apparaissent toujours (exemple GAEC le palmier)	1
Quand on fait une édition, les producteurs sont classés en fonction de leur ancien numéro de BRM, il voudrait être libre sur la dénomination de ce code.	1
Les numéros de parcelle ne sont pas intéressants dans l'édition	1
Ils sont triés en fonction des numéros de parcelle, il préférerait en fonction des variétés et précocités, ou au moins avoir le choix	1
Comment connaître les surfaces arrachées en 2012 ? L'espèce la plus arrachée ?	1
Avant de faire l'édition, demander à cocher les infos qu'ils veulent et le garder en mémoire pour les fois d'après.	1
Il faudrait que le nom de l'OP et le logo soit sur l'inventaire	1
Ajouter des requêtes comme : liste des plantations de moins de 4 ans	1
Plus d'éditions exemples : - Répartitions des surfaces par taille d'exploitation - Répartition des surfaces par année de 1ère feuille - Répartition des surfaces par précocité - Répartition des surfaces par arrachages/plantations/des surfaces PFI/bio	1
Répartition des surfaces/espèces et par OP Répartition des surfaces par taille d'exploitation/espèce Répartition des surfaces par année de 1ère feuille, et par espèce, sous espèce, précocité et variété Répartition des exploitations en nombre par taille et par espèce Inventaire Réduit par exploitants et par espèces	1

ANNEXE III : Liste des remarques et attentes recensées par les entreprises et AOP concernant l'utilisation du logiciel Pleneculture® (Page 3/4)

Attentes des OP sur le logiciel	Nombre d'entreprises ayant fait la remarque
<b>Parcelles et cultures</b>	
Lors de la création d'une parcelle, on ne voit pas le nom de la commune en entier s'il est long (ex: Saint martin de Crau)	2
La recherche de lieux dit est très difficile, il faudrait avoir la possibilité de saisir librement	3
Ajouter " Biosuisse " au cahier des charges	1
Ajouter le cahier des charges "Déméter"	1
Ajouter le " dôme Leydier » dans la rubrique forme des arbres	1
Supprimer "Agriculture raisonnée" et "EurepGAP" dans les cahiers des charges	1
Remplacer "Surface cadastrale" par "Surface brute"	2
Lors de la création et de la saisie d'une parcelle et/ou une culture, le passage d'une information à une autre pourrait se faire en par la touche entrée.	1
Le nom des variétés est à simplifier	2
Ajouter une colonne Greffage ou sur Greffage	3
Ajouter une colonne "Numéro de cahier de culture" pour faire le lien avec les interventions techniques (traçabilité)	1
Lors de la saisie de la variété, faciliter la recherche en pouvant écrire la ou les premières lettres ou les numéros	3
Parmi les informations demandées, faire la distinction entre celles qui sont facultatives et celles qui sont obligatoires	6
Réduire le nombre de page (à 1 au lieu de 4) lors de la saisie, "Parcelle + Culture"	6
Simplifier la procédure pour un arrachage	4
Entreprises pour lesquelles dans leur inventaire : 1 Parcelle = 1 Culture, Ne plus les différencier	10
Lors de la création d'une culture, définir de façon automatique une durée de 40 ans en sélectionnant une espèce arboricole	1
Simplifier la procédure pour modifier une culture, pouvoir double cliquer et modifier la case	1



ANNEXE III : Liste des remarques et attentes recensées par les entreprises et AOP concernant l'utilisation du logiciel Pleneculture® (Page 4/4)


Attentes des OP sur le logiciel	Nombre d'entreprises ayant fait la remarque
<b>Attentes générales</b>	
Entrer le même débit pour l'irrigation car c'est souvent le même pour plusieurs parcelles comme c'est possible de le faire (uniquement dans interne Pleneculture) pour l'affectation des cahiers des charges par producteurs.	1
Faciliter la saisie d'un nouveau producteur	1
Affecter un cahier des charges à chaque producteur pour que ce cahier des charges soit mis par défaut sur chacune de ses parcelles	2
Pouvoir supprimer un producteur "facilement" et que cela supprime toutes ces parcelles	1
Faciliter la recherche en haut des colonnes (fonction recherche)	1
Transmettre l'inventaire verger du logiciel commun Pleneculture vers Frulog possible automatiquement ?	1
Améliorer le classement, et l'architecture pour les autres espèces (pommes, prune et cerise)	2
Supprimer toutes les OP qui n'existe plus (Ex : Chanabel, Drôme fruit)	AOP
Remplacer "éditer culture" par "inventaire en PDF», faire un bouton spécial sur le coté	AOP
Mettre une fonction recherche en haut de chaque colonne	AOP
Supprimer l'espèce "abricot non classé"	AOP
Supprimer "bouton" dans les prévisions de récoltes par semaine	AOP
Mettre une fonction recherche pour les variétés. (EX: quand on ne sait pas de quelles espèces il s'agit)	AOP
Fonction filtre : ajouter les départements	AOP
Pas de différence entre mode de production et cahier des charges ? A part pour la conversion en bio	AOP
Supprimer « prévisions de Plantation »	AOP
<b>Attentes fonction prévisions de récolte</b>	
Adapter la largeur des colonnes quand on fait des prévisions par semaines	1
Aimerait avoir accès au potentiel sous Excel et pas que PDF	3
Mettre un coefficient par producteur	3
Il faudrait pouvoir distinguer le bio et le « non bio »	1
Mettre un coefficient par variété	4
Il faudrait pouvoir décaler les semaines de productions	3
Les prévisions de récoltes hebdomadaires : Avoir le choix entre un classement en fonction des espèces qui entrent en production et un classement par ordre alphabétique existant	1
Pouvoir modifier les courbes d'évolution variété par variété	1
Faire quelque chose de plus claire, pour les prévisions de récolte parce qu'on ne sait pas si se sont les prévisions à l'année ou pour les 4 années à venir	1
Quand on coche une case et qu'on demande le prévisionnel par semaine et variété, le nom des producteurs, ou le nom de la colonne de l'élément coché n'apparaît pas	AOP
Faire un prévisionnel de récolte par département	AOP
<b>Attentes novatrices</b>	
Possibilité d'un lien (vers un dossier) où on pourrait stocker des analyses de sols pour les parcelles	1
Avoir un lien avec un logiciel SIG → Pour avoir un plan d'exploitation pour le moment ils impriment sur cadastre.gouv, La FDGEDON leur demande pour le plan Sharka et ca fait partie des points à respecter dans la charte PFI. Actuellement les producteurs doivent entourer leurs parcelles mais ils y a beaucoup d'erreur et d'imprécisions.	1

ANNEXE IV : Matière active à analyser suivant le plan d'analyse des résidus des chartes de production fruitière intégrée des AOP Pêches-Nectarines et Abricots

Charte Pêches-nectarines	Charte Abricot
abamectine	acetamipride
acetamipride	acrinathrine
acrinathrine	alphamethrine
alphamethrine	bifenthrine
bifenthrine	bitertanol
bitertanol	boscalid
boscalid	bupirimate
bupirimate	captane
captane	chlorantraniliprole
chlorantraniliprole	chlorpyrifos-Ethyl
chlorpyrifos-Ethyl	cypermethrine
cypermethrine	cyproconazole
cyproconazole	cyprodinil
cyprodinil	deltamethrine
deltamethrine	difenoconazole
difenoconazole	emamectine
dodine	esfenvalerate
emamectine	etoxazole
esfenvalerate	fenazaquin
etoxazole	fenbuconazole
fenazaquin	fenoxycarbe
fenbuconazole	flonicamid
fenoxycarbe	fludioxonil
flonicamid	flusilazole
fludioxonil	hexythiazox
flusilazole	imidaclopride
hexythiazox	indoxacarbe
imidaclopride	iprodione
indoxacarbe	kresoxim-methyl
iprodione	lambda-cyhalothrine
kresoxim-methyl	malathion
lambda-cyhalothrine	méthomyl
malathion	myclobutanil
méthomyl	penconazole
myclobutanil	phosalone
penconazole	procymidone
phosalone	propargite
procymidone	propyzamide
propargite	pymétrozine
propyzamide	pyraclostrobin
pymétrozine	pyridabene
pyraclostrobin	pyrimicarbe
pyridabene	pyriproxifène
pyrimicarbe	spinosad
pyriproxifène	tau-fluvalinate
quizalofop-ethyl	tebuconazole
spinosad	thiaclopride
spirotéramat	thiophanate-méthyl
tau-fluvalinate	
tebuconazole	
tebufenpyrad	
thiaclopride	
thiophanate-méthyl	





	Diplôme : Diplôme d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences Agronomiques, Agroalimentaires, Horticoles et du Paysage Spécialité : Horticulture Spécialisation / option : Fruits, Légumes, Alimentation et Marchés Enseignant référent : Pascale GUILLERMIN
Auteur : Sabrina CHADELAT Date de naissance : 20/10/1989	Organisme d'accueil : Fédération des Fruits et Légumes du Languedoc Roussillon Adresse : Allée du Mas de la Bastide 30900 Nîmes
Nb pages : 42                      Annexe(s) : 5	Maître de stage : Raphaël MARTINEZ
Année de soutenance : 2013	
Titre français : Analyse des outils techniques de pilotage des Associations d'Organisations de Producteurs nationales « Pêches et nectarines de France » et « Abricots de France » Titre anglais : Analysis of technical management tools of National Associations of producers Organizations of " Peaches and nectarines from France " and " Apricots from France ",	
Résumé : Les Associations d'Organisations de Producteurs nationales ou AOPn « Pêches et Nectarines de France » et « Abricots de France », créées en 2009, regroupent 32 organisations de producteurs ou sociétés commerciales. Ces AOPn ont mis en place certains outils techniques leurs permettant d'assurer le pilotage des filières de pêches et d'abricots. Après 3 ans de fonctionnement ces outils doivent être expertisés afin de leur apporter des améliorations. La charte nationale de production fruitière intégrée permet de fédérer la production. Le logo « Verger Ecoresponsables » qui traduit son respect au niveau des produits est une démarche grandissante et valorisante auprès des arboriculteurs. Le logiciel d'inventaire des vergers permet de canaliser les inventaires vergers des adhérents à ces AOPn. Cet outil est capital, puisqu'il permet d'avoir une vision juste du potentiel des vergers de la filière. Afin de répondre aux enjeux économiques liés à une éventuelle crise sur les résidus de produits phytosanitaires, un autre outil de technique va être mis en place. Il s'agit d'une base de données comportant l'ensemble des analyses de résidus effectuées sur des échantillons de pêches et abricot destinés à la vente. Ces outils ainsi amélioré ou mis en place, permettent aux AOPn d'avoir des données précises et par conséquent des arguments solide leur permettant d'assurer le pilotage de la filière.	
Abstract : The National Associations of Producers Organization of " Peaches and nectarines from France " and " Apricots from France ", created in 2009, include 32 producer organizations or commercial companies. These associations have introduced some technical tools to ensure the management of peaches and apricots channels. After three years of operation these tools must be analyzed in order to provide improvements. The national charter of integrated production of fruits can unite producers. The "Vergers Ecoresponsables" logo which reflects its respect is an increasing approach. The inventory orchards software can centralize all the members' inventories orchards. This tool is essential, as it gives a right view of the potential of orchards. To answer to the economic challenges to a potential crisis on pesticide residues, another technical tool will be introduced. This is a database containing all the residue analyzes done on samples of peaches and apricots for sale. These tools improved or established, allow to the national associations to have accurate and consistent data so they have strong arguments to ensure the management of peaches and apricots channels.	
Mots-clés : AOP nationale, pêches, abricots, production fruitière intégrée, vergers écoresponsables, inventaire vergers, production fruitière intégrée, base de données analyses de résidus Key Words: Associations of Producers Organization, peach, apricot, inventory orchard, integrated production of fruits, pesticide residue database	